

PLF 2015 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : DÉFENSE

Version du 07/10/2014 à 08:39:59

PROGRAMME 144 :
ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE LA DÉFENSE

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	11
Justification au premier euro	14
Opérateurs	42
Analyse des coûts du programme et des actions	56

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe ERRERA

Directeur des affaires stratégiques

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Jusqu'en 2014, le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » placé sous la responsabilité du directeur chargé des affaires stratégiques (DAS) regroupait des entités de l'état-major des armées (EMA), de la direction générale de l'armement (DGA), de la délégation aux affaires stratégiques (DAS), de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) qui, dans leur domaine d'action respectif, veillaient à :

- élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique ;
- rechercher le renseignement de défense ;
- définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes ;
- orienter et conduire la diplomatie de défense.

La réforme de l'action internationale, décidée et engagée par le ministre de la défense, a conduit à retenir la création d'une direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense (DGRIS). Cette réforme ambitieuse vise à regrouper au sein de cette entité l'essentiel des fonctions de l'action internationale du ministère qui étaient jusqu'à présent principalement réparties entre l'EMA, la DGA et la DAS et qu'il était nécessaire d'optimiser et de mieux coordonner. La DGRIS est constituée à partir de la DAS et d'éléments transférés de l'EMA et de la DGA. Elle est composée de trois directions et d'un service d'administration centrale. Sa mission est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique internationale du ministère de la défense en y associant l'EMA, la DGA et le SGA, de piloter les travaux de prospective stratégique et de coordonner ceux nécessaires à la préparation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) et à son actualisation régulière.

Le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA) conservent cependant, chacun en ce qui le concerne, la responsabilité sur leurs équipes spécialisées, nécessaires à la réalisation du volet international de leur mission (respectivement l'activité opérationnelle des forces et les activités internationales ayant un impact direct sur la conduite des coopérations en matière d'armement).

Le programme 144 traduit pour l'année 2015 la montée en puissance de la nouvelle organisation, afin qu'elle soit pleinement opérationnelle dans les meilleurs délais.

S'agissant des dépenses de titre 2, en application des orientations fixées par la loi de programmation militaire 2014-2019, l'ensemble des crédits de personnel (titre 2) et les effectifs associés sont, à partir de la maquette budgétaire 2015, unifiés au sein du programme 212 « Soutien de la politique de la défense », placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense. Au sein de ce programme, les crédits sont désormais repartis, essentiellement, par gestionnaire des ressources humaines, chacun pour ce qui le concerne en charge d'un budget opérationnel de programme.

En conséquence, le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » ne présente plus, à compter du 1^{er} janvier 2015, de crédits de personnel (titre 2) et d'effectifs associés. Il n'en demeure pas moins que son responsable de programme est associé à la gouvernance du titre 2. Enfin, la nomenclature par destination (architecture MPASA : mission, programme, action, sous-action) adoptée est commune au titre 2 et aux autres titres, ce qui garantit une lisibilité de l'action du programme et au sein du programme.

Le directeur général veillera à optimiser la mise à disposition et le pilotage des ressources du programme 144 pour mener les actions dans les domaines suivants :

Élaborer des études et des propositions en matière de prospective et de stratégie de défense.

Pour répondre à l'extension de ses missions dans ce domaine, la DGRIS s'appuiera sur sa direction « Stratégie de défense, de la prospective et de la contre-prolifération (lutte contre la prolifération et contrôle des transferts sensibles) ». Aujourd'hui, la DAS réalise et fait réaliser des études prospectives et stratégiques qui déterminent la nature et la forme des menaces futures. Elle concourt également aux publications de recherche dans le domaine stratégique par l'attribution de subventions à divers instituts. L'articulation nécessaire entre la stratégie de défense et la programmation militaire en cours conduira à élargir le champ de ces études, notamment en relation avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

De plus, la démarche de sensibilisation des futures élites étrangères aux positions françaises en matière de sécurité de défense sera poursuivie au moyen du programme « Personnalités d'avenir défense ». En outre, des crédits seront affectés au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG 8).

Rechercher le renseignement de défense

L'appréciation du contexte stratégique se fait également en s'appuyant sur une collecte et une analyse pertinentes du renseignement. La fonction stratégique « connaissance et anticipation », réaffirmée dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, a pour objet le maintien d'une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine.

Le renseignement voit donc son rôle central réaffirmé, au-delà des seules nécessités militaires ou strictement sécuritaires. En ce sens, la DGSE, clairement identifiée au sein du programme, siège au sein du Conseil national du renseignement. Le service de renseignement extérieur voit ses ressources humaines et financières augmenter en vue d'améliorer ses capacités de prévision des menaces. Dans ce cadre, l'effort d'investissement dans le domaine du renseignement technique et des opérations d'infrastructures constitue un axe majeur de sa programmation. Ce service est un précieux outil de réduction des incertitudes qui doit permettre à nos dirigeants d'éviter d'être exposés à des surprises stratégiques.

De son côté, la DPSD poursuit sa réorganisation et les ressources qui lui sont allouées se stabilisent. Ce service de renseignement, qui participe étroitement aux activités de la communauté du renseignement, maintiendra à un haut niveau de technicité son système d'information et de sécurité et renforcera ses procédures d'action préventive. Dans cette perspective, le programme SOPHIA (plate-forme d'échange de données d'habilitation par voie électronique) contribue à la modernisation du ministère, en permettant l'instruction, la gestion, le partage et la conservation des informations relatives à la protection des personnes et à celles du secret des contrats.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

Les moyens dévolus à la maîtrise des capacités technologiques et industrielles traduisent la volonté du ministère de la défense de garantir l'effort de recherche et de consolider la base industrielle et technologique. Ces travaux représentent près de 75 % des crédits de paiement du programme. Ils comprennent, d'une part, les études amont et, d'autre part, des activités financées sur subventions auprès de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, de l'Institut Saint-Louis et des écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA.

Ces recherches technologiques ont vocation à déboucher sur une application dans les programmes d'armement futurs. Elles relèvent aussi de trois autres enjeux fondamentaux :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- stimuler et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, en particulier au sein des PME/PMI et des organismes de recherche.

La réorganisation de la gestion de ces travaux au sein du ministère de la défense, engagée depuis 2013, a pour objectif une meilleure coordination des études amont et des activités menées par les opérateurs précités. La nouvelle gouvernance associée, prenant acte du retour d'expérience sur les dispositions antérieures, vise à optimiser l'efficacité du pilotage de ces activités. À cette nouvelle coordination, s'ajoutent les efforts d'économie menés par les opérateurs.

Orienter et conduire la diplomatie de défense.

Les capacités du réseau de diplomatie de défense sont maintenues. Ce réseau permet la mise en œuvre de nos coopérations et partenariats de défense, qui constituent des facteurs essentiels d'influence pour la France.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, la DGRIS se voit confier la stratégie d'influence internationale du ministère de la défense et intégrera donc, au sein de son service « pilotage des ressources et de l'influence internationale », les bureaux « influence française à l'étranger » et « liaisons avec les missions étrangères en France » actuellement à l'EMA. Partie intégrante du volet prévention de la politique de défense de la France, cette action est également déterminante pour permettre aux forces de se déployer dans les meilleures conditions et de préserver la liberté d'action des décideurs.

Parce qu'elles constituent un des leviers d'action de la politique internationale et un moyen de soutenir, au plan économique, les industriels exportateurs, les ressources consacrées par le programme aux exportations d'armement sont aussi maintenues. La réforme introduite par la loi du 22 juin 2011, précisée par l'arrêté du 27 juin 2012, vise à simplifier les démarches menées par les industriels.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense en promouvant une démarche prospective commune
INDICATEUR 1.1	Taux de coopération européenne en matière de prospective, de recherche et de technologie
OBJECTIF 2	Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD)
INDICATEUR 2.1	Taux d'avis émis dans les délais prescrits
INDICATEUR 2.2	Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits
OBJECTIF 3	Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense
INDICATEUR 3.1	Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense
OBJECTIF 4	Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles
INDICATEUR 4.1	Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme a été ajusté au PLF 2015 (suppression d'un objectif et d'un indicateur) dans une logique de simplification. Il compte désormais 4 objectifs et 5 indicateurs.

L'objectif « améliorer les résultats obtenus par la mise en œuvre de la diplomatie de défense » et l'indicateur associé « atteinte des objectifs fixés par les accords de coopération en matière de défense » ont été supprimés.

Le sous-indicateur relatif au « taux de coopération européenne en matière de prospective, de recherche et de technologie pour les EPS » a également été abandonné dans la mesure où cet indicateur ne permettait pas de rendre compte du pilotage de la performance des études prospectives et stratégiques (EPS) au regard de l'objectif de référence, s'agissant d'études académiques et de productions intellectuelles d'expertise.

OBJECTIF n° 1 : Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense en promouvant une démarche prospective commune

La prospective – partant de l'analyse stratégique (prospective géostratégique et géopolitique) jusqu'à l'élaboration des systèmes de forces (prospective technico-opérationnelle) ou la définition des capacités technologiques et industrielles nécessaires à l'outil défense (prospective technologique) – constitue l'élément fédérateur des différentes actions réunies au sein du programme.

INDICATEUR 1.1 : Taux de coopération européenne en matière de prospective, de recherche et de technologie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de coopération européenne des études opérationnelles et technico-opérationnelles	%	10,7	11,18	10	10	10	10
Taux de coopération européenne en matière de recherche et de technologie (études amont et subventions aux organismes de recherche)	%	15,8	15,2	15	15,6	15	15

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1.1.1 : taux de coopération des études opérationnelles et technico-opérationnelles

Source des données : EMA/COCA.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le rapport entre :

- le montant total représenté par les études menées autour d'une problématique commune, en coopération européenne ou dans un cadre national avec échange et partage des résultats avec nos partenaires ;
- le montant total représenté par les études programmes ou en cours du portefeuille d'études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (EOTO). Y sont rajoutées les études terminées qui ont fait l'objet dans l'année de partage avec nos partenaires européens.

L'indicateur est établi une fois par an par le collège des systèmes de forces. Il est d'autant plus élevé que :

- la France mène des EOTO en coopération ;
- la France étudie des problématiques partagées avec nos partenaires européens ;

Les EOTO sont toutes rattachées aux projets fédérateurs des systèmes de forces, outil de l'orientation des études de défense selon un prisme capacitaire, entre les officiers de cohérence opérationnelle de l'EMA et les architectes de systèmes de forces de la DGA.

Sous-indicateur 1.1.2 : taux de coopération européenne en matière de recherche et de technologie (études amont et subventions aux organismes de recherche).

Source des données : DGA/DS.

Mode de calcul :

L'indicateur permet d'identifier la part des coopérations dans le cadre des études amont contractualisées et des subventions aux organismes de recherche qui réalisent des activités de recherche et de technologie de défense. Il correspond au rapport entre :

- la somme des contributions financières françaises définies dans les arrangements techniques bilatéraux ou multilatéraux, ramenée à leur flux annuel ;
- le paiement annuel complet du périmètre considéré (études amont, organismes de recherche).

L'indicateur est établi une fois par an par la DGA/DS : il est d'autant plus élevé que la France a pu développer des programmes de recherche et de développement en R&T de défense et de sécurité avec ses partenaires européens (cadre bilatéral ou à travers l'agence européenne de défense).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le maintien des efforts en matière de coopération européenne se traduit notamment par la résonance donnée aux thématiques européennes inscrites dans la stratégie de soutien à la recherche de défense.

Sous-indicateur 1.1.1 : l'objectif relatif aux études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) est maintenu à 10 % pour 2015 et pour les années ultérieures (cible 2017).

La difficulté de mener des EOTO en coopération résulte de facteurs en grande partie structurels. Une part importante des études, portant sur des domaines sensibles, ne peut être traitée en coopération (plus de 50 %). C'est notamment le cas des systèmes de souveraineté nationale (dissuasion, renseignement et sécurité des informations, etc.), ainsi que de la rénovation à mi-vie de nos systèmes d'armes, dont une large majorité est de définition nationale et exportée.

Pour atteindre la prévision 2015, il est prévu d'étudier dans un cadre de coopération des sujets portant sur l'interopérabilité des drones aériens, sur la faisabilité d'un outil de fusion multi-capteurs pour la conduite des opérations aériennes et sur la navalisation d'un drone MALE.

Par ailleurs, l'étude des successeurs du missile de croisière aéroporté et du missile post EXOCET se poursuivra dans le contexte franco-britannique actuel. Les travaux sur un futur char de combat et un futur système d'artillerie seront également lancés dans un cadre de coopération franco-allemande.

La stratégie retenue vise l'ouverture européenne des études opérationnelles et technico-opérationnelles. Si dans le contexte de la construction européenne, une démarche prospective n'est aujourd'hui développée que par quelques Etats, de manière indépendante, une démarche prospective conjointe permettrait une convergence des besoins opérationnels. L'objectif cible de 10 % est donc reconduit pour 2017. Il ne peut progresser à l'avenir en raison des facteurs structurels précités.

Sous-indicateur 1.1.2 : l'indicateur relatif aux études amont reflète la convergence des intérêts et contraintes de la France et de chacun de ses partenaires : anticipation et adaptation aux besoins capacitaires et aux programmes d'armement ; maintien de la base industrielle et technologique de défense (BITD) nationale pour les technologies de souveraineté ; développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne.

La réalisation à la baisse en 2013 (15,2 % soit -1,8 point par rapport à la prévision actualisée 2013) s'expliquait notamment par le report de 2013 à 2014 d'une partie des paiements du projet NEURON. En conséquence, la prise en compte des paiements attendus en 2014 permet d'actualiser la prévision 2014 à 15,6 % (soit + 0,6 point).

En revanche, dans un contexte économique européen contraint, l'hypothèse d'un ralentissement du lancement de nouvelles coopérations se confirme et conduit à fixer une prévision 2015 et une cible 2017 à 15 %.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD)

S'inscrivant dans le double contexte de la mise en œuvre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et de la réforme du ministère de la défense, la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) a rationalisé son fonctionnement et son dispositif territorial afin d'améliorer la qualité du service rendu en l'adaptant aux missions prioritaires relevant de la contre-ingérence.

La contre-ingérence a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant des activités des services de renseignement, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DPSD repose sur deux activités complémentaires : l'acquisition de renseignement de sécurité et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense. Son action s'exerce de manière uniquement préventive.

INDICATEUR 2.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	95,5	96,3	96	96	96	97

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DPSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (Contrôle élémentaire / Confidentiel défense / Secret défense / Très secret défense). Les niveaux d'habilitation Contrôle élémentaire et Confidentiel défense nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification Secret défense et Très secret défense nécessitent une enquête plus approfondie d'une durée de trois mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DPSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DPSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le maintien pour 2015 du niveau de performance du « taux d'avis émis dans les délais prescrits » prévu au titre de 2014 (96 %) s'explique par la consolidation des efforts déployés pour optimiser la chaîne d'acquisition et d'exploitation du renseignement de sécurité et des actions de prévention.

La mise en place du programme SOPHIA (plate-forme d'échange de données d'habilitation par voie électronique) a en effet contribué à la modernisation du ministère avec des gains de temps dans la transmission et le traitement des dossiers d'habilitation.

La cible 2017 (+1 point) traduit les efforts de la DPSD dans le domaine de la prévention pour la sécurité des personnes à travers l'émission des avis de sécurité pertinents dans les délais.

INDICATEUR 2.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	91,9	94	94	94	96	96

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DPSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité. Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DPSD.

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : Nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La sécurité des sites militaires sensibles et industriels liés à la défense est assurée à la fois par les inspections sur sites et par la cyber défense. En effet, l'amélioration de la performance de la DPSD repose sur deux leviers : l'évolution du besoin d'inspection et la disponibilité des inspecteurs (tant en recrutement qu'en formation).

La diminution du nombre d'emprises à inspecter devrait avoir un impact positif sur la prévision 2015, avec une hausse prévue de deux points.

Le dispositif et les actions mis en œuvre depuis 2013 devraient être consolidés en 2017 par le service, permettant ainsi de conserver le niveau de performance prévu pour 2015 (96 %).

OBJECTIF n° 3 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une BITD adéquate, soutenant le tissu des PME/PMI et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation de l'action entre trois moyens d'actions complémentaires : l'un consistant à développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques, l'autre à mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe, le dernier par la formation d'ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la DGA.

INDICATEUR 3.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	82	82	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans l'acquisition de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (Agrégats de S&T). Les jalons des feuilles de route d'acquisition de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (Technology Readiness Level) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7 ; le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Source des données : DGA/ DS.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur mesure un taux moyen de franchissement des principaux jalons technologiques des études amont prévus dans l'année.

En cohérence avec les priorités du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire 2014-2019, un niveau d'ambition a été défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La prévision fixée pour 2015 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette cible résulte dès lors d'un compromis entre une ambition trop importante et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

L'atteinte de ces résultats est un des enjeux majeurs de la nouvelle gouvernance des études amont mise en place depuis 2013. Elle s'appuie sur le management des actes contractuels passés à l'industrie et aux organismes de recherche dans les années précédentes. Le lancement de nouvelles études en 2015 contribuera à l'atteinte de la cible pour les années 2016 et 2017.

OBJECTIF n° 4 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR 4.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	nbre de jours	nc	nc	nc	20	18	18

Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le SI SIGALE.

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère de la défense.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La transposition par la loi n° 2011-702 du 22 juin 2011 de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009 a entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés.

La mise en œuvre complète de cette nouvelle législation, prévue initialement au 1^{er} juillet 2013, n'est intervenue que le 4 juin 2014, lorsque l'entrée en service du nouveau système d'information SIGALE a permis de traiter les nouvelles licences d'exportation.

L'indicateur « Délai moyen d'instruction Défense des demandes de licence » a été défini au PAP 2014 sans qu'il ait été possible à l'époque de fixer de cible. Depuis, au vu des tests effectués au 1^{er} semestre 2014, la prévision révisée pour l'année 2014 a été établie à 20 jours. Pour les années 2015 et 2017, les prévisions et les cibles ont été fixées à 18 jours.

Selon le nouveau mode de fonctionnement (issu de la réforme du contrôle), le délai est assimilable (pour 80 à 90 % des demandes de licences) au délai des agréments préalables, qui étaient traités antérieurement en procédure continue (pour mémoire, l'objectif associé était de 20 jours ouvrés en procédure continue dans l'ancien système et de 43 jours ouvrés pour les demandes traitées en procédure normale – 80 % des demandes).

Afin de tenir compte des licences plus complexes (environ 10 à 20 %), l'objectif a été évalué à 18 jours. Ce délai de traitement s'explique notamment par la mise en place du nouveau système d'information interministériel SIGALE, la campagne d'information des personnels étatiques et industriels concernés, la mise en ligne de guides et d'un processus de recueil et de traitement des faits techniques.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
03	Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	165 978 903	114 680 000		280 658 903	87 295
03-31	Renseignement extérieur	157 364 991	112 600 000		269 964 991	70 000
03-32	Renseignement de sécurité de défense	8 613 912	2 080 000		10 693 912	17 295
07	Prospective de défense	1 010 534 619		23 489 512	1 034 024 131	
07-01	Analyse stratégique	5 768 953		349 512	6 118 465	
07-02	Prospective des systèmes de forces	20 807 820			20 807 820	
07-03	Etudes amont	739 510 675		3 400 000	742 910 675	
07-04	Gestion des moyens et subventions	244 447 171		19 740 000	264 187 171	
08	Relations internationales et diplomatie de défense (libellé modifié)	9 367 736		26 040 000	35 407 736	
Total		1 185 881 258	114 680 000	49 529 512	1 350 090 770	87 295

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
03	Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	149 850 536	118 589 738		268 440 274	87 295
03-31	Renseignement extérieur	141 236 624	116 509 738		257 746 362	70 000
03-32	Renseignement de sécurité de défense	8 613 912	2 080 000		10 693 912	17 295
07	Prospective de défense	1 006 534 619		23 489 512	1 030 024 131	
07-01	Analyse stratégique	5 768 953		349 512	6 118 465	
07-02	Prospective des systèmes de forces	20 807 820			20 807 820	
07-03	Etudes amont	735 510 675		3 400 000	738 910 675	
07-04	Gestion des moyens et subventions	244 447 171		19 740 000	264 187 171	
08	Relations internationales et diplomatie de défense (libellé modifié)	9 367 736		26 040 000	35 407 736	
Total		1 165 752 891	118 589 738	49 529 512	1 333 872 141	87 295

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
03	Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	480 735 372	130 281 865	70 267 844			681 285 081	95 375
03-31	Renseignement extérieur	398 984 934	121 051 643	68 117 844			588 154 421	70 000
03-32	Renseignement de sécurité de défense	81 750 438	9 230 222	2 150 000			93 130 660	25 375
07	Prospective de défense	82 169 003	1 063 680 460		28 113 906	5 500 000	1 179 463 369	
07-01	Analyse stratégique		5 734 549		373 050		6 107 599	
07-02	Prospective des systèmes de forces	7 949 253	20 779 779		4 600 856		33 329 888	
07-03	Etudes amont		804 466 830		3 400 000		807 866 830	
07-04	Gestion des moyens et subventions	74 219 750	232 699 302		19 740 000	5 500 000	332 159 052	
08	Relations internationales	81 162 794	13 893 828		21 250 000		116 306 622	105 000
08-01	Soutien aux exportations	7 967 097	6 523 767				14 490 864	105 000
08-02	Diplomatie de défense	73 195 697	7 370 061		21 250 000		101 815 758	
Total		644 067 169	1 207 856 153	70 267 844	49 363 906	5 500 000	1 977 055 072	200 375

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
03	Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	480 735 372	129 009 352	133 576 629			743 321 353	95 375
03-31	Renseignement extérieur	398 984 934	120 166 735	131 039 025			650 190 694	70 000
03-32	Renseignement de sécurité de défense	81 750 438	8 842 617	2 537 604			93 130 659	25 375
07	Prospective de défense	82 169 003	1 001 524 145		28 113 906	5 500 000	1 117 307 054	
07-01	Analyse stratégique		6 547 553		373 050		6 920 603	
07-02	Prospective des systèmes de forces	7 949 253	20 690 327		4 600 856		33 240 436	
07-03	Etudes amont		741 586 963		3 400 000		744 986 963	
07-04	Gestion des moyens et subventions	74 219 750	232 699 302		19 740 000	5 500 000	332 159 052	
08	Relations internationales	81 162 794	13 892 767		21 250 000		116 305 561	105 000
08-01	Soutien aux exportations	7 967 097	6 523 767				14 490 864	105 000
08-02	Diplomatie de défense	73 195 697	7 369 000		21 250 000		101 814 697	
Total		644 067 169	1 144 426 264	133 576 629	49 363 906	5 500 000	1 976 933 968	200 375

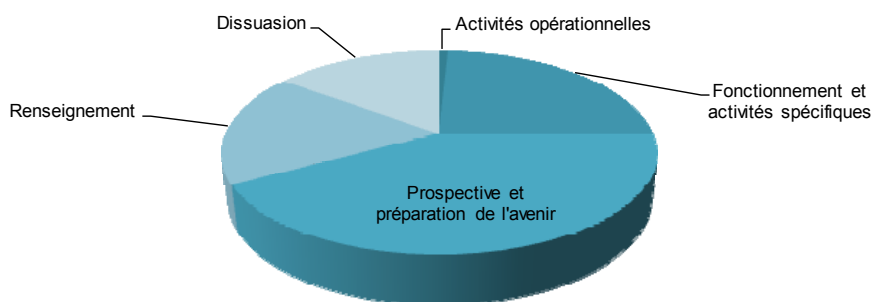
PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2014	Demandées pour 2015	Ouverts en LFI pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 2. Dépenses de personnel	644 067 169		644 067 169	
Rémunérations d'activité	411 851 806		411 851 806	
Cotisations et contributions sociales	230 060 809		230 060 809	
Prestations sociales et allocations diverses	2 154 554		2 154 554	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 207 856 153	1 185 881 258	1 144 426 264	1 165 752 891
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	978 435 427	957 003 907	915 005 538	936 875 540
Subventions pour charges de service public	229 420 726	228 877 351	229 420 726	228 877 351
Titre 5. Dépenses d'investissement	70 267 844	114 680 000	133 576 629	118 589 738
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	69 470 844	114 580 000	132 626 575	118 489 738
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	797 000	100 000	950 054	100 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	49 363 906	49 529 512	49 363 906	49 529 512
Transferts aux entreprises	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Transferts aux autres collectivités	47 363 906	47 529 512	47 363 906	47 529 512
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	5 500 000		5 500 000	
Dotations en fonds propres	5 500 000		5 500 000	
Total hors FDC et ADP prévus	1 977 055 072	1 350 090 770	1 976 933 968	1 333 872 141
FDC et ADP prévus	200 375	87 295	200 375	87 295
Total y.c. FDC et ADP prévus	1 977 255 447	1 350 178 065	1 977 134 343	1 333 959 436

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		280 658 903	280 658 903		268 440 274	268 440 274
03-31 Renseignement extérieur		269 964 991	269 964 991		257 746 362	257 746 362
03-32 Renseignement de sécurité de défense		10 693 912	10 693 912		10 693 912	10 693 912
07 Prospective de défense		1 034 024 131	1 034 024 131		1 030 024 131	1 030 024 131
07-01 Analyse stratégique		6 118 465	6 118 465		6 118 465	6 118 465
07-02 Prospective des systèmes de forces		20 807 820	20 807 820		20 807 820	20 807 820
07-03 Etudes amont		742 910 675	742 910 675		738 910 675	738 910 675
07-04 Gestion des moyens et subventions		264 187 171	264 187 171		264 187 171	264 187 171
08 Relations internationales et diplomatie de défense (libellé modifié)		35 407 736	35 407 736		35 407 736	35 407 736
Total		1 350 090 770	1 350 090 770		1 333 872 141	1 333 872 141

Répartition des crédits par opération stratégique - AE
2015

Répartition des crédits par opération stratégique - CP 2015



ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS À 2014 ET AU TITRE DE 2014 – PERIMÈTRE HORS T2

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2013	Eng 2014	Eng 2015	2014	2015	2016	2017	>2017	
Opérations stratégiques	0,24			0,24	-	-	-	-	0,24
Activités opérationnelles		9,83		9,59	0,23	0,01	-	-	9,83
			10,79		10,56	0,23	-	-	10,79
	7,93			7,50	0,26	0,18	-	-	7,93
Fonctionnement et activités spécifiques		320,28		313,41	6,78	0,10	-	-	320,28
			327,08		320,04	6,89	0,15	-	327,08
	870,70			452,95	218,47	92,49	45,93	60,87	870,70
Prospective et préparation de l'avenir		63186		92,77	204,79	172,80	12178	39,72	63186
			570,90		10,65	50,56	110,33	189,36	570,90
	15,47			100,22	10,44	4,81	-	-	15,47
Renseignement		205,81		108,17	97,64	-	-	-	205,81
			240,08		19,11	97,17	23,80	-	240,08
	409,71			198,86	115,54	56,57	4,75	3,98	409,71
Dissuasion		117,47		38,92	53,66	54,27	0,63	0,00	117,47
			202,00		35,81	81,95	69,63	11,62	202,00
Total	1404,05	1315,26	1350,85	1322,62	1333,96	718,04	407,00	288,55	4070,15
	Somme Eng.		4070,15						

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

OS	AEANE fin 2014	AE affectées 2015	Total AE	Engagement 2015
Renseignement	0,67	19,00	19,67	19,67
Total	0,67	19,00	19,67	19,67

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 144 se compose de trois actions :

- Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France (action 3) ;
- Prospective de défense (action 7) ;
- Relations internationales et diplomatie de défense (action 8).

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le référentiel d'activité est modifié en PLF 2015.

La fonction « relations internationales » du ministère de la défense fait l'objet d'une réorganisation. Cette réforme s'accompagne de modifications de l'architecture budgétaire du programme, portant sur l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense ».

Ces modifications concernent notamment :

- la suppression de la sous-action 01 « soutien aux exportations », dont les crédits de promotion des exportations sont transférés au programme 146 « Équipement des forces » ;
- le regroupement, sur l'action 08 (une unique sous-action « diplomatie de défense » n'ayant plus de raison d'être), de l'ensemble des crédits participant des actions de coopération internationale et d'influence.

Par ailleurs, afin d'en optimiser la gestion, le solde des crédits de fonctionnement du service d'architecture des systèmes de forces (SASF) et du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) de la DGA, imputés jusqu'alors sur les OS FAS et AOP la sous-action 07-02, ainsi que les crédits de fonctionnement courant de la direction de la stratégie de la DGA, imputés sur la sous-action 07-04, ont également été transférés au programme 146 « Équipement des forces ».

En application des orientations fixées par la loi de programmation militaire 2014-2019, le ministre de la défense a décidé de réformer la gouvernance des effectifs du ministère et le pilotage de la masse salariale (crédits du titre 2). Ainsi, l'ensemble des crédits de personnel (titre 2) et les effectifs associés sont, à partir du budget 2015, unifiés au sein du programme 212 « Soutien de la politique de défense », placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense. Au sein de ce programme, les crédits sont désormais repartis, essentiellement, par gestionnaire des ressources humaines, chacun pour ce qui le concerne en charge d'un budget opérationnel de programme.

En conséquence, les programmes 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », 146 « Équipement des forces » et 178 « Préparation et emploi des forces » et 167 « Liens entre la Nation et son armée » ne présentent plus, à compter de 2015, de crédits de personnel (titre 2) et d'effectifs associés.

Il n'en demeure pas moins que leurs responsables de programme (par ailleurs chef d'état-major des armées, délégué général pour l'armement ou directeur général des relations internationales et de la stratégie) sont associés à la gouvernance du titre 2 et des effectifs.

Dans le cadre de cette nouvelle architecture budgétaire, l'information de la représentation nationale est préservée grâce à une architecture-miroir T2/HT2. Le référentiel Action Sous-Action (ASA) assure la visibilité nécessaire en termes de coût en crédits de titre 2 des politiques publiques.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur(s) financé(s)	AE PLF 2015	CP PLF 2015
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	14 200	14 200
Subventions pour charges de service public	14 200	14 200
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)	17 120	17 120
Subventions pour charges de service public	17 120	17 120
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	34 081	34 081
Subventions pour charges de service public	34 081	34 081
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	98 000	98 000
Subventions pour charges de service public	98 000	98 000
X - Ecole polytechnique (P144)	65 476	65 476
Subventions pour charges de service public	65 476	65 476
Total	228 877	228 877

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2014

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 (RAP 2013)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2013	AE LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	CP LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014
1 452 016 933		1 387 499 493	1 338 067 262	1 533 682 944

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP au-delà de 2017
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014	CP demandés sur AE antérieures à 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE antérieures à 2015
1 533 682 944	737 797 381 0	381 223 200	173 089 191	241 573 172
AE nouvelles pour 2015 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015
1 350 090 770 87 295	596 074 760 87 295	336 811 801	233 906 263	183 297 946
Totaux	1 333 959 436	718 035 001	406 995 454	424 871 118

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2015

CP 2015 demandés sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2016 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015
44,2 %	24,9 %	17,3 %	13,6 %

Le premier bloc « estimation des restes à payer au 31/12/2014 » fait apparaître les autorisations d'engagement (AE) ouvertes en LFI 2014 (corrigées en LFR). Il n'est pas fait de distinction entre les AE qui seront affectées sur tranches fonctionnelles (TF) et celles qui seront engagées hors TF.

A contrario, « l'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014 » prend en compte les engagements effectivement réalisés à fin 2014, qu'il s'agisse d'engagements sur TF ou hors TF. En outre, cette évaluation est une estimation maximale qui ne prend pas en compte les éventuels retraits et finalisations sur engagement antérieurs à 2014 qui seront effectués en gestion.

Enfin, l'échéancier de CP exclut les reports de paiements prévisionnels issus de la fin de gestion. C'est pourquoi, il convient de se référer aux échéanciers linéaires des paragraphes « coûts synthétiques » pour disposer de la plus juste estimation de la dépense attendue au niveau du programme, de l'action ou de chaque sous-action.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 03

Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

20,8 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		280 658 903	280 658 903	87 295
Crédits de paiement		268 440 274	268 440 274	87 295

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	165 978 903	149 850 536
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 978 903	149 850 536
Dépenses d'investissement	114 680 000	118 589 738
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	114 580 000	118 489 738
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	100 000	100 000
Total	280 658 903	268 440 274

SOUS-ACTION n° 32 : Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D. 3126-2 et D. 3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE a donc une double mission de renseignement et d'action. A ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, qui a conforté la priorité accordée au renforcement des capacités techniques de recueil et d'exploitation du renseignement et des moyens humains, la DGSE poursuit la montée en puissance de ses dispositifs au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Par ailleurs, la DGSE poursuivra le développement de ses capacités de collecte et de traitement du renseignement en vue d'améliorer l'évaluation des menaces et de fournir aux autorités gouvernementales le meilleur niveau possible d'aide à la décision.

En outre, la DGSE maintient ses efforts de rationalisation avec une dotation allouée quasi-constante (-0,4 %), en dépit de l'augmentation conjuguée des effectifs et des surfaces occupées.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques, l'opération stratégique « activités opérationnelles » (OS AOP) qui regroupe les crédits directement liés au contrat opérationnel des armées et l'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS), qui regroupe les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

1. Description :

L'OS AOP recoupe le périmètre des crédits de fonctionnement directement liés à l'activité de la DGSE et essentiellement aux capacités de projection de ses personnels (indemnités de missions, transports par voie aérienne et ferroviaire).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses nécessaires au fonctionnement des bâtiments tertiaires et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme la compensatrice SNCF ou les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Alimentation	178 712	178 712	ND	ND	ND
	Déplacement et transport	7 475 276	7 475 276	ND	ND	ND
Sous-total	AOP	7 653 988	7 653 988			
FAS	Compensatrice SNCF	827 064	827 064	ND	ND	ND
	Mobilité des personnels	3 023 717	3 023 717	ND	ND	ND
	Fonctionnement courant	7 756 637	7 756 637	effectifs (ETPT)	5 128	1513
	Soutien courant des structures	17 749 098	17 749 098	m² SHON	184 817	96
	Soutien des ressources humaines	1576 120	1576 120	ND	ND	ND
Sous-total	FAS	30 932 636	30 932 636			
Total agrégat Fonctionnement		38 586 624	38 586 624			

3. Commentaires**OS AOP**

A périmètre constant, le montant de l'OS augmente de 0,8 M€ par rapport au PLF 2014.

Les dépenses prévisionnelles sont en augmentation de 12 % par rapport au PLF 2014 afin de tenir compte notamment de l'accroissement de l'activité générant une augmentation du nombre de missionnaires sur les zones de crise constatée en 2013 et dont l'impact se confirme en 2014.

La DGSE poursuit cependant ses mesures d'encadrement des frais de mission initiées en 2013 (durcissement des conditions de sur-classement en matière de transports aérien et ferroviaire, anticipation des réservations de billets, réflexion sur le format des missions, etc.) afin de limiter ces dépenses.

OS FAS

A périmètre constant, les dépenses de l'OS FAS baissent (3 % par rapport au PLF 2014). Cette diminution a été rendue possible par des mesures d'économies volontaristes sur les dépenses immobilières et de mobilité, qui compensent l'effort financier pour maintenir le niveau des compétences spécifiques au personnel.

En raison du regroupement, au sein d'une OB unique « soutien courant des structures », des deux précédentes OB consacrées aux dépenses immobilières (« dépenses immobilières » et « soutien courant des structures »), l'OS FAS supporte, désormais, l'ensemble des dépenses de structures du Service. En considérant la totalité de ce périmètre, la progression est limitée (+ 1,5 %) : malgré une augmentation des surfaces de 10 %, des efforts importants ont été fournis pour diminuer le coût du m² de 104 € en 2014 à 96 € en 2015.

Les dépenses de soutien du personnel sont globalement contenues par rapport à celles prévues dans le PLF 2014 puisque :

- en dépit de l'augmentation des effectifs, les dépenses de fonctionnement courant (essentiellement l'approvisionnement des matériels de bureau/informatiques/divers, les télécommunications non opérationnelles, les frais de documentation, les produits pétroliers non opérationnels) diminuent de 9 %, le coût par agent passant de 1 689 € à 1 513 € ;
- au regard de l'exécution 2013, les frais de mobilité des personnels seront réduits de 14 %.

Enfin, les dépenses liées au soutien des ressources humaines croissent de 6 % en raison de l'augmentation du nombre de jours de formations « métier », nécessaire pour conserver un niveau constant de compétences spécifiques.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

L'OS « renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015				Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP			
OB	Appui au renseignement	80 328 367	-	80 328 367	96 109 738	ND	ND	ND
OB	Renseignement	132 050 000	19 000 000	151 050 000	123 050 000	ND	ND	ND
	Total	212 378 367	19 000 000	231 378 367	219 159 738			

La dotation consacrée aux équipements de la DGSE couvre les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement : origines humaine et opérationnelle, origines électromagnétique, informatique et image. Ces crédits servent ainsi à financer l'acquisition de matériels opérationnels dédiés au traitement et à l'exploitation du renseignement obtenu, ainsi qu'au soutien, au support et à la logistique des opérations.

Supportées par l'OB « Appui au renseignement », les dépenses d'infrastructures permettent la construction, la modernisation et l'adaptation des locaux abritant les personnels de la DGSE et les matériels techniques de recueil et de traitement de l'information.

2.2 - Tableau des Autorisations d'Engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AE ANE fin 2014	AE Affectées 2015	TOTAL	Engagements 2015
OB	Appui au renseignement	0,67	-	0,67	0,67
OB	Renseignement	-	19,00	19,00	19,00
	Total	0,67	19,00	19,67	19,67

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Prévisions de crédits 2015		
OB	AE	CP
Appui au renseignement	70 000	70 000
Total	70 000	70 000

SOUS-ACTION n° 32 : Renseignement de sécurité et de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), service de renseignement, qui œuvre auprès des forces armées stationnées ou déployées en opérations, et auprès des entreprises liées par contrat à la défense.

Agissant essentiellement dans un cadre préventif, la DPSD recueille, analyse et diffuse aux autorités du ministère des renseignements relatifs aux menaces potentielles contre les intérêts de la défense.

La DPSD apporte sa contribution au besoin de renseignement défini dans le plan national d'orientation du renseignement (PNOR) et validé par le Président de la République.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2015 de la DPSD s'élève à 10,69 M€ en AE et en CP. Elle est en baisse de 6 % par rapport à la LFI 2014 en raison du transfert en construction budgétaire vers le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » des dépenses d'entretien immobilier.

Les thèmes prioritaires des crédits de cette sous-action sont :

- le développement des capacités d'investigation technique et de l'intranet métier de la DPSD pour les adapter aux menaces émergentes et aux nouveaux défis de la contre-ingérence ;
- le développement des moyens de contre ingérence en matière de cyber défense ;
- le renforcement des moyens de recherche sur les sources ouvertes.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre l'opération stratégique « activités opérationnelles » (OS AOP) qui regroupe les crédits directement liés au contrat opérationnel des armées et l'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS), qui regroupe les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DPSD hors métropole et des déplacements par voie aérienne.

L'OS FAS supporte des dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DPSD. Il s'agit par exemple des crédits de formation et des crédits de communication et relations publiques qui couvrent aussi les dépenses de documentation liées à la recherche ouverte du renseignement,. Elle comprend également des dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale et des dépenses spécifiques au ministère, comme la compensatrice SNCF.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacement et transport	246 171	246 171	Effectifs	100	224
Sous-total	AOP	246 171	246 171			
FAS	Communication et relations publiques	300 000	300 000	Effectifs	100	273
	Compensatrice SNCF	544 181	544 181	Effectifs militaires	880	618
	Fonctionnement courant	363 116	363 116	Effectifs	100	330
	Soutien courant des structures	499 645	499 645	M 2 de SHON	39 518	13
	Soutien des matériels communs	412 649	412 649	Effectifs	100	375
	Soutien des ressources humaines	390 000	390 000	Effectifs	100	355
Sous-total	FAS	2 509 591	2 509 591			
Total agrégat Fonctionnement		2 755 762	2 755 762			

3. Commentaires

OS AOP

Les dépenses de déplacement sont en augmentation par rapport à 2014 (+ 4 %), prenant en compte l'accroissement du nombre de missions hors métropole.

OS FAS

A périmètre constant, cette OS enregistre une diminution de 35 % par rapport au PAP 2014 en raison du transfert en construction budgétaire, des dépenses d'entretien immobilier de 1,3 M€, vers le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » et de la poursuite de l'application de mesures d'économies structurelles. Les autres dépenses de cette OS sont stables.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

La mission de la DPSD étant de « renseigner pour protéger », se traduit par des actions de contre-ingérence au profit de la sphère défense, comprenant le ministère de la défense et les entreprises en lien avec la défense. L'OS « Renseignement » finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DPSD.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	2 440 000	2 440 000	Effectifs	100	2 218
OB	Matériels de transport	660 000	660 000	Nombre de matériels	337	1 958
OB	Matériels divers	460 000	460 000	Nombre de matériels	ND	ND
OB	Matériels techniques	1 470 000	1 470 000	Nombre de matériels	ND	ND
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	2 908 150	2 908 150	Effectifs	100	2 644
	Total	7 938 150	7 938 150			

OB – Enquêtes – contrôles – Sécurisation

La dotation, destinée à couvrir principalement les frais de missions, de déplacement et de télécommunication, est stable par rapport au PAP 2014.

OB – Matériels de transport

Cette OB englobe l'acquisition et l'entretien des véhicules.

OB – Matériels divers – Matériels techniques

Ces OB regroupent l'acquisition et le maintien en condition du matériel spécifique.

L'augmentation de la dotation de l'OB « Matériels techniques » de 0,57 M€ soit 63 % par rapport au PAP 2014 correspond aux opérations prioritaires d'équipement de la DPSD :

- développement des capacités d'investigation technique et de l'intranet métier de la DPSD ;
- développement des moyens de contre ingérence en matière de cyber défense.

OB – Systèmes d'information et de communication

L'exercice du métier de renseignement exige de disposer de moyens de haute technicité en matière de système d'information et de communication. Les dépenses correspondantes se décomposent en trois opérations principales :

- l'évolution et le maintien d'une politique de sécurité informatique renforcée, qui nécessitent l'achat de matériels et de logiciels spécifiques nécessaires à la réalisation d'audits réseau et de récupération de données ;
- la mise en œuvre des moyens automatisés dans le recueil et l'exploitation du renseignement et de sécurité ;
- le maintien en condition du parc informatique et des outils d'administration des réseaux.

L'augmentation de 0,12 M€ soit 4 % par rapport au PAP 2014 correspond au quatrième axe prioritaire « renforcement des moyens de recherche sur les sources ouvertes ».

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Prévisions de crédits 2015		
OB	AE	CP
Matériels de transport	17 295	17 295
Total	17 295	17 295

COÛTS SYNTHÉTIQUE**SYNTHESE ACTION 3**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	7,90	-	-	-	7,90	7,90	-	-	-	7,90
Fonctionnement et activités spécifiques	33,39	0,05	-	-	33,44	33,39	0,05	-	-	33,44
Renseignement	124,69	114,63	-	-	239,32	108,56	118,54	-	-	227,10
Total	165,98	114,68	-	-	280,66	149,85	118,59	-	-	268,44

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Libellé	AEANE fin 2014	AE affectées 2015	Total AE	Engagement 2015
OB	Appui au renseignement	0,67	-	0,67	0,67
OB	Renseignement	-	19,00	19,00	19,00
Total		0,67	19,00	19,67	19,67

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

	Engagements			Paiements					Total
	RaP à fin 2013	Eng 2014	Eng 2015	2014	2015	2016	2017	>2017	
Opérations stratégiques	0,22			0,22	-	-	-	-	0,22
Activités opérationnelles		7,10		6,88	0,22	-	-	-	7,10
			7,90		7,68	0,22	-	-	7,90
Fonctionnement et activités spécifiques	7,78			7,34	0,26	0,18	-	-	7,78
		35,85		29,12	6,63	0,10	-	-	35,85
			33,44		26,55	6,74	0,15	-	33,44
Renseignement	16,47			10,22	10,44	4,81	-	-	16,47
		205,81		108,17	97,64	-	-	-	205,81
			240,08		119,11	97,17	23,80	-	240,08
Total	23,47	248,75	281,42	251,95	268,53	109,22	23,95	-	653,65
	Somme Eng.		653,65						

SOUS-ACTION n° 31 : Renseignement extérieur

ACTION n° 07
Prospective de défense

76,6 %

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		1 034 024 131	1 034 024 131	
Crédits de paiement		1 030 024 131	1 030 024 131	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 010 534 619	1 006 534 619
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	781 657 268	777 657 268
Subventions pour charges de service public	228 877 351	228 877 351
Dépenses d'intervention	23 489 512	23 489 512
Transferts aux entreprises	2 000 000	2 000 000
Transferts aux autres collectivités	21 489 512	21 489 512
Total	1 034 024 131	1 030 024 131

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'architecture budgétaire de l'action 7 a été modifiée pour tenir compte de l'impact de la création de la nouvelle direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), qui se traduit par des mesures de transfert et de regroupement des crédits liés aux actions en matière de relations internationales et diplomatiques sur l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 :

- 4 670 000 € de transfert interne depuis la sous-action 07-02 correspondant aux crédits couvrant la part française du budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- 112 000 € de transfert interne depuis les sous-actions 07-02 et 07-04 de crédits métiers liés aux effectifs (16 personnes) relevant jusqu'alors de la direction de la stratégie de la DGA et affectés à la DGRIS ;
- 617 000 € de transfert interne depuis la sous-action 07-04, correspondant au fonctionnement courant des postes permanents à l'étranger de la DGA, hors charges communes (financées sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde »), notamment de Berlin, Londres, Madrid, Rome, Washington, Stockholm, ainsi qu'auprès de l'OTAN et de l'UE et aux dépenses de mutation.

Par ailleurs, afin de centraliser les dépenses de fonctionnement des services techniques de la DGA et d'en faciliter ainsi la gestion tout en l'optimisant, il a été décidé de transférer sur le programme 146 « Équipement des forces » le solde des crédits du service d'architecture des systèmes de forces (SASF) et du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) de la DGA, imputés jusqu'alors sur les OS FAS et AOP de la sous-action 07-02 (294 000€), les crédits de fonctionnement courant de la direction de la stratégie de la DGA imputés sur la sous-action 07-04 (2 637 000€), ainsi que les crédits de fonctionnement du centre de documentation de l'armement (CEDOCAR) imputés sur les sous-actions 07-02 et 07-04.

SOUS-ACTION n° 01 : Analyse stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer le ministre sur l'évolution du contexte stratégique en général, en particulier dans sa dimension internationale.

Elle concerne l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Confiée jusqu'en 2014 à la délégation aux affaires stratégiques (DAS), elle est portée, en 2015, par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), nouvellement créée.

Directement rattachée au ministre, cette direction générale sera chargée du pilotage de l'action internationale du ministère et de l'élaboration de la stratégie de défense en incorporant des fonctions exercées jusqu'alors par l'état-major des armées, la direction générale de l'armement et la délégation aux affaires stratégiques.

Acteurs et pilotage de la sous-action

Les activités de cette action sont conduites par le pôle prospective de la direction de la stratégie de défense, de la prospective et de la contre-prolifération (DSD2P) de la DGRIS, chargée de piloter les travaux de prospective stratégique et de coordonner l'ensemble des travaux de prospective menés au sein du ministère. Il assure le secrétariat permanent du comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense (CCRP), dont sont membres la DGRIS, l'EMA, la DGA, le SGA et le cas échéant, la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS).

Le pôle prospective de la DSD2P assure au profit de l'ensemble des organismes du ministère, la veille prospective relative à l'environnement stratégique, dont il diffuse notamment les résultats sous forme de notes d'analyse et d'études.

Il anticipe les tendances dans le moyen et long terme, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

Le pôle prospective de la DSD2P peut contribuer, aux travaux à caractère prospectif conduits par l'EMA, la DGA, le SGA et les autres organismes intéressés du ministère (centres de doctrine, etc.).

Le pôle prospective de la DSD2P élabore et met en œuvre la politique ministérielle en matière de soutien à la recherche stratégique. A ce titre,

- il assure les relations avec le monde universitaire et les instituts de recherche et supervise l'activité de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), dont la DGRIS assure la tutelle ;
- il établit la programmation annuelle des études prospectives et stratégiques (EPS) sur la base de l'expression des besoins des membres du CCRP et conduit un dialogue de gestion permanent avec les différents prestataires (instituts de recherche, universités, etc.) ;
- il met à la disposition des organismes du ministère, notamment par le biais de son site intranet, les produits des études, consultations et observatoires qu'il commande et pilote.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les conséquences organiques et fonctionnelles de la création de la DGRIS ne trouvent qu'une traduction mineure en termes financiers sur la sous-action 01 de l'action « Prospective de défense », correspondant au transfert, interne au programme, de 100 000 € depuis la sous action 07-04 « Gestion des moyens et subventions » (participation DGA au programme « personnalités d'avenir défense »).

Par ailleurs, les crédits d'analyse stratégique sont impactés par un transfert de 120 000 € entre les programmes 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » et 212 « Soutien de la politique de la défense ». Ce transfert traduit l'effort de clarification de la fonction « Histoire » mené sur la base du regroupement des centres d'histoire de niveau ministériel. Il concerne le domaine « Histoire » de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), dont les crédits d'études et de recherche sont transférés à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les besoins de la sous action 07-01 « analyse stratégique » sont couverts par les crédits de l'opération stratégique « Prospective et préparation de l'avenir » au travers des trois opérations budgétaires (OB) :

- EPS (études prospectives et stratégiques) ;
- Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat ;
- Recherche stratégique

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	EPS	5 514 349	5 514 349	Nombre d'études	ND	ND
OB	Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat	254 604	254 604	Nombre d'invités	30	8 487
OB	Recherche stratégique	349 512	349 512	Nombre de subventions	22	15 887
	Total	6 118 465	6 118 465			

OB - EPS

Comme pour les exercices budgétaires précédents, le ratio de CP par études de l'OB EPS ne peut être renseigné de façon à fournir une information pertinente. En effet, le coût unitaire moyen d'une EPS ne reflète pas la dispersion des montants des différentes études : celui-ci va de quelques contrats triennaux (« observatoires » regroupant plusieurs thèmes connexes, dont le montant peut atteindre 0,5 M€ sur trois ans) aux nombreux autres contrats (recours à des consultants, de 4 000 à 50 000 €, selon le thème et la complexité des sujets).

Par ailleurs, et depuis 2014, cette OB couvre également le budget d'activité (crédits métier) de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire qui s'établit pour 2015 à 430 000 € et prend en compte la mesure de transfert du

domaine « Histoire » de l'IRSEM (120 000 €), dont les crédits d'études et de recherche sont transférés à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

OB - Programme personnalités d'avenir

Le programme « personnalités d'avenir défense » (PAD) est un programme d'accueil qui a pour objectif de sensibiliser de futures élites étrangères (jeunes hauts fonctionnaires, conseillers diplomatiques, officiers, journalistes, chercheurs et industriels étrangers entre 25 et 40 ans qui pourraient exercer des fonctions importantes liées aux enjeux de sécurité et de défense à moyen ou long terme) aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de créer des contacts entre ces jeunes cadres et les correspondants français partageant les mêmes centres d'intérêt.

Jusqu'en 2014, le budget consacré au programme « personnalités d'avenir défense » (PAD) s'établissait à environ 250 000 € dont 100 000 € transférés en gestion depuis la sous action 07-04 « Gestion des moyens et subventions » (budget opérationnel de programme DGA) au titre de la participation de la DGA à ce programme d'accueil.

Pour l'année 2015, ce transfert s'effectue en construction budgétaire et le montant des crédits alloués au programme PAD reste donc stable, pour un coût unitaire de l'ordre de 8 500 € par personne concernée. Ce coût est établi sur la base d'une programmation donnant lieu à 30 invitations par an d'une semaine en moyenne.

OB - Recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère de la défense à la recherche stratégique, une subvention pour publication est octroyée chaque année aux instituts de recherche qui en font la demande. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, de contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence. L'OB « recherche stratégique » supporte ces crédits d'aide aux publications de recherche stratégique et couvre également la subvention du GIP « Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique » versée par le ministère dans le cadre des appels à contribution adressés aux membres du GIP (environ 40 000 € en 2014).

SOUS-ACTION n° 02 : Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui vont permettre de définir l'outil de défense futur et de contribuer à la construction européenne en matière de sécurité et de défense.

La prospective des systèmes de forces regroupe les activités destinées à identifier les besoins opérationnels, à orienter et exploiter les études de défense pour éclairer les choix ultérieurs en matière de capacités opérationnelles. Elle constitue un instrument essentiel de la préparation du futur et fait partie du processus conduisant à la planification et à la programmation.

L'évolution des différents moyens humains et techniques, qui concourent à produire un effet opérationnel, est examinée selon des ensembles fédérateurs et cohérents de capacités : les systèmes de forces. Cette approche, soucieuse d'efficacité et d'optimisation, privilégie l'aptitude des forces à opérer ensemble. Elle a pour objectif de rationaliser les efforts en matière d'équipements.

Acteurs et pilotage de la sous-action

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'état-major des armées (EMA) et les architectes de systèmes de forces (ASF) de la direction générale pour l'armement (DGA). Elles sont placées sous l'égide du comité d'architecture des systèmes de forces (CASF) co-présidé par l'EMA et la DGA.

Activités

Ces activités comportent l'élaboration d'un plan prospectif et la réalisation d'études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (EOTO). Elles s'appuient également sur les résultats des études amont qui sont traitées dans le cadre de la sous-action 0144-07-03 « Études amont ».

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions en matière d'équipement et d'emploi. Ces études portent sur :

- la définition des besoins futurs à satisfaire ;
- la recherche du meilleur compromis entre les caractéristiques opérationnelles, les spécifications techniques et les coûts associés dans les systèmes en projet ou les évolutions des systèmes existants ;
- l'emploi des systèmes d'armes.

Elles font l'objet d'un programme annuel prévisionnel soumis à la validation du comité des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (CETO) présidé par un représentant du chef d'état-major des armées.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les études à engager en 2015 permettent de consolider les orientations issues du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 et traduites dans la loi de programmation militaire 2014-2019. Elles permettent d'orienter et de structurer les études amont (sous-action n°0144-07-03) et les programmes à venir réalisés au titre du Programme 146 « Équipement des forces ».

Les orientations s'appuient également sur les projets fédérateurs, outils structurants pour la définition des études technico-opérationnelles comme des études amont.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO « nucléaire ».

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Dissuasion	3 000 000	3 000 000	-	-	-
	Total	3 000 000	3 000 000			

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concernent les EOTO hors dissuasion.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Commandement et maîtrise de l'information	5 957 820	5 845 663	-	-	-
OB	Engagement - combat	7 600 000	7 766 884	-	-	-
OB	Etudes transverses	550 000	316 031	-	-	-
OB	Projection mobilité soutien	1 000 000	973 458	-	-	-
OB	Protection et sauvegarde	2 700 000	2 905 784	-	-	-
	Total	17 807 820	17 807 820			

La ventilation par système de force des prévisions d'engagements en 2015 pour les EOTO est conforme aux orientations et aux propositions d'études présentées lors du dernier comité des études technico-opérationnelles.

SOUS-ACTION n° 03 : Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense (BITD), ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et entreprises de taille intermédiaire (ETI), en lien avec la DGCIS.

Depuis 2014, la gouvernance des études amont est réorganisée, au ministère de la défense, selon une segmentation de la recherche scientifique et technologique par agrégats sectoriels présentant une cohérence en termes d'objectifs capacitaires, industriels et technologiques.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, des agrégats sectoriels suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent l'ensemble des aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur et des prochains standards du Rafale et du Tigre.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Une partie de ces études concerne spécifiquement les systèmes spatiaux (satellites militaires de renseignement d'origine électromagnétique, d'imagerie et de communication).

Naval

Les études du domaine visent à préparer principalement les évolutions majeures des plateformes navales en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer (détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles, etc.) et en surface, ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement l'architecture et les senseurs des futurs systèmes complexes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, ainsi que les munitions.

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, de protection et de décontamination, ainsi que les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Innovation et technologies transverses

Les études de ce domaine ont vocation à renforcer les synergies autour des technologies duales. Elles se traduisent par le financement de projets innovants des PME ou de laboratoires de recherche académique. L'enjeu est de démultiplier l'efficacité des budgets mis en commun avec la communauté scientifique et de recherche civile.

Les principaux outils utilisés pour soutenir cette politique sont les suivants :

- le dispositif RAPID (régime d'appui pour l'innovation duale). Mis en place depuis mai 2009 en liaison avec la DGCIS pour soutenir l'innovation duale des PME, le dispositif RAPID a été étendu depuis 2011 au soutien des entreprises intermédiaires de moins de 2 000 salariés ;
- le programme ASTRID (accompagnement spécifique des travaux de recherche et d'innovation de défense), lancé en 2011 et dont la gestion est confiée à l'ANR. Il finance des projets de laboratoires de recherche agissant seuls

ou avec des entreprises, notamment des PME innovantes. A compter de 2013, la maturation des technologies jugées les plus prometteuses est traitée dans le cadre d'une extension de ce programme ;

- le cofinancement d'autres programmes avec l'ANR. Ce mode d'action génère un effet de levier supplémentaire sur les travaux et résultats de recherche ;
- la participation financière à la politique des pôles de compétitivité : le ministère de la défense est notamment chef de file de certains d'entre eux ;
- la formation par la recherche. Elle finance chaque année des thèses et des stages de recherche postdoctoraux ou de chercheurs confirmés.

En outre, ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, ...).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Aéronautique et missiles	212 910 675	168 550 675	-	-	-
OB	Information et renseignement classique	97 000 000	114 743 000	-	-	-
OB	Information et renseignement espace	20 000 000	12 390 000	-	-	-
OB	Naval	37 000 000	34 231 000	-	-	-
OB	Terrestre, NRBC et Santé	40 000 000	52 436 000	-	-	-
OB	Innovation et technologies transverses	137 000 000	124 560 000	-	-	-
	Total	543 910 675	506 910 675			

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine de l'aviation de combat, l'année 2015 sera marquée par l'achèvement du programme des essais en vol du démonstrateur de drone de combat NEURON, incluant en particulier la délivrance d'un armement, l'aboutissement des travaux lancés en 2010 concernant la maturation de technologies améliorant la discrétion du Rafale ainsi que la réalisation d'un démonstrateur d'évolution du radar RBE2. Des travaux complémentaires préparant les futurs standards du Rafale seront lancés en 2015. S'appuyant sur les résultats du démonstrateur NEURON, il est en outre prévu de lancer des études complémentaires dans le domaine de la discrétion, des senseurs et de la motorisation des drones de combat. La guerre électronique reste, par ailleurs, un axe important d'effort.

Dans le domaine des hélicoptères de combat et des aéronefs de transport, les études relatives à la préparation d'un futur standard du Tigre seront poursuivies ainsi que celles portant sur de nouveaux types de leurres améliorant l'autoprotection des aéronefs à la suite de résultats attendus lors d'essais en vol dans ces domaines en 2015.

Dans le domaine des missiles, un avant-projet de propulseur d'un missile de combat aérien de nouvelle génération est attendu en 2015. Les premières études d'architecture pour une future famille de missiles à longue portée seront lancées ainsi qu'une première phase de maturation des technologies nécessaires. Les autres engagements prévus en 2015 portent sur les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols principalement) et les composants et matériaux de missiles innovants dans le cadre d'un partenariat franco-britannique.

OB - « Information et renseignement classique »

Dans les domaines du renseignement militaire et de la surveillance, les engagements portent, en 2015, sur des études pour les futurs moyens de recueil et de traitement d'image et des émissions électromagnétiques, sur le traitement en masse de l'information non structurée, sur les technologies de surveillance, de détection et de pistage de cibles ainsi que les technologies pour plateformes de drones aéronautiques de surveillance. Dans ces domaines, les principaux attendus de l'année 2015 concernent la préparation des programmes de renseignement d'origine électromagnétique tactiques, la validation des briques technologiques pour un moyen optronique de recueil aéroporté de nouvelle génération et un système permettant l'évitement automatique en vol pour drones.

Dans les domaines des systèmes d'information et de communications et de la cybersécurité, les principaux attendus portent, en 2015, sur un système de communications pour sous-marins en plongée et sur les liaisons à haut débit pour plateformes aéronautiques. Les études seront poursuivies en 2015 pour ce dernier thème. Les engagements 2015, concernent également les futurs systèmes de communication à haute fréquence, les technologies de sécurité des systèmes d'information et de cyberdéfense, ainsi que la numérisation de l'environnement géophysique.

OB - « Information et renseignement espace »

Dans le domaine spatial, les études amont portent principalement, en 2015, sur les technologies de réception et d'émission discrète pour le segment utilisateur des futures capacités de télécommunications satellitaires, mais aussi, dans le domaine du renseignement, sur les futurs moyens spatiaux de recueil de l'information.

OB - « Naval »

Les principaux attendus des études amont du domaine naval en 2015 concernent l'évaluation du potentiel technologique de senseurs innovants ainsi que des avancées sur de nouvelles technologies de détection sous-marine. Les engagements portent notamment sur la poursuite des études sur les systèmes de combats des navires, en particulier la conception d'architectures ouvertes et évolutives, la lutte sous la mer, les systèmes de guerre électronique et l'architecture des futurs navires de combat.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

L'évaluation de technologies concourant à la protection des systèmes terrestres constitue le principal attendu des études amont du domaine en 2015. La mise au point d'une charge militaire à effets collatéraux réduits est également attendue, dans le domaine des munitions. Les engagements portent, en 2015, sur la poursuite des études relatives à la protection des systèmes et du combattant en vue de porter à maturité les technologies, ainsi que sur les munitions polyvalentes. Il est également prévu de lancer des études pour un système de reconnaissance robotisé.

Dans le domaine de la défense NRBC, les études concernant l'approfondissement de la connaissance des risques et de leur prise en compte se poursuivent en 2015.

Les travaux portant sur la santé du militaire en opération sont poursuivis, notamment dans les domaines de la réparation tissulaire et de la lutte contre le choc hémorragique.

OB - « Innovation et technologies transverses »

Le soutien à l'innovation est effectué au moyen de différents dispositifs qui sont maintenus en 2015. Dans le cadre du pacte défense PME, il est prévu d'accroître la dotation du dispositif RAPID destiné au soutien à l'innovation duale dans les PME et ETI.

Les études amont à caractère transverse concernent les technologies critiques, des technologies clés et le développement de l'expertise technique nécessaire à la conduite des opérations d'armement. En 2015, les principaux attendus portent sur les composants et matériaux critiques pour les futurs systèmes d'arme ainsi que des nouvelles méthodologies pour leur évaluation.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont « nucléaire », correspondant à l'agrégat sectoriel « Dissuasion », et concernent les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission des informations stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des SNLE actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Dissuasion	199 000 000	232 000 000	-	-	-
	Total	199 000 000	232 000 000			

Concernant les moyens de la composante océanique de la dissuasion, la préparation du programme de SNLE de troisième génération ainsi que les études visant à porter à maturité les technologies pour les évolutions du missile M51 seront poursuivies.

En ce qui concerne les vecteurs de la composante nucléaire aéroportée, les études et expérimentations préparant la prochaine génération de missile seront poursuivies en 2015.

Par ailleurs, les études portant sur les transmissions nucléaires et stratégiques seront poursuivies en 2015.

SOUS-ACTION n° 04 : Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les éléments suivants :

- les subventions pour charges de service public aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (ONERA et écoles sous tutelle de la DGA) ;
- des subventions versées à des organismes d'études et à l'institut Saint-Louis (ISL) ;
- à partir de l'année 2015, la gestion et la masse salariale des élèves polytechniciens.

Dans le cadre du chantier de simplification de l'architecture budgétaire hors titre 2 du ministère de la défense et compte tenu de la création de la DGRIS :

- le soutien des postes permanents à l'étranger (PPE) a été transféré sur l'action 8 « Relations internationales » du programme 144 ;
- le fonctionnement courant de la direction de la stratégie de la DGA a été transféré vers le BOP DGA du programme 146 (action 11, sous-action 89).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

A périmètre constant (subventions pour charges de services publics et transferts aux autres collectivités) et en tenant compte de la mesure en gestion 2015 de 7 M€ supplémentaires attribués à l'ONERA, les crédits de cette sous-action sont en hausse de 2,6% par rapport à l'année 2014, étant observé que sur ce même périmètre, les crédits 2014 étaient en baisse de 6,5% par rapport à l'année 2013.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre l'opération stratégique « activités opérationnelles » (AOP), qui regroupe les crédits directement liés au contrat opérationnel des armées et, l'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifique » (FAS), qui regroupe les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

1. Description :

L'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour :

- L'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) qui a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial ;
- Les écoles sous tutelles de la DGA qui bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE, issu du rapprochement entre l'école nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace (SUPAERO) et l'École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques (ENSICA) - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (ENSTA ParisTech) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest) ;
- L'Institut Saint Louis (ISL) qui a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquise valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune. Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, détonique, etc.). Le domaine couvert par l'ISL s'est également élargi aux travaux de recherche à caractère dual intéressant la sécurité. La convention de 1958 stipule notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'institut, notamment au travers des subventions.

2. Aspects financiers :

– Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
FAS	Subventions et transferts	262 187 171	262 187 171	-	-	-
Total agrégat Fonctionnement		262 187 171	262 187 171			

*Ressources hors mesure en gestion 2015 de 7 M€ supplémentaires attribués à l'ONERA.

3. Commentaires

OS FAS

Les crédits ouverts sur l'OS FAS et destinés à couvrir les subventions allouées aux opérateurs sont en augmentation de 3,6% par rapport à 2014, du fait de l'accroissement de la subvention ONERA.

La subvention de l'ONERA s'élève à 98 M€ (+1,6 %) auxquels s'ajouteront 7 M€ supplémentaires en gestion 2015,

portant le montant qui sera alloué à 105 M€. Cette valorisation, qui intègre les mesures d'économies décidées en programmation budgétaire triennale 2015-2017, tient compte du caractère non pérenne de l'abattement, en 2014, de 10 M€ de la subvention à l'ONERA. Cet abattement au PLF 2014 correspondait, en effet, aux crédits qui avaient été gelés dans le fonds de roulement de l'établissement, fin 2010, pour le financement d'une opération immobilière, devenue sans objet. Cette subvention :

- financera, d'une part, la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industrie, etc.), la partie la plus aval du programme annuel étant financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention ;

- permettra, d'autre part, à l'ONERA de disposer de moyens du meilleur niveau (souffleries, grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs.

Les subventions pour charges de service public versées aux écoles sous tutelle DGA en 2015 sont, en baisse par rapport à 2014 de 2,12 M€, soit -1,6 % (après une baisse de 4,7 M€ entre 2013 et 2014). A périmètre constant, le plafond d'emploi est également en baisse de 18 ETP.

Par ailleurs, le transfert à l'École polytechnique de la gestion et de la masse salariale des élèves polytechniciens conduit à transférer sous le plafond d'emploi de l'École 1546 ETPT, correspondant aux élèves polytechniciens en formation à l'École.

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2015 pour les quatre établissements s'élève à 130,88 M€, répartis comme suit :

- 65,48 M€ (-3 %) pour l'École polytechnique auxquels s'ajoutent 15,57 M€ au titre de dépenses de fonctionnement pour le transfert de la gestion et de la masse salariale des élèves de l'École polytechnique. La gestion des élèves étant opérées jusqu'alors par les services du ministère de la défense, son transfert s'accompagne d'un transfert de crédits du programme 144 du titre 2 vers le titre 3 ;
- 17,12 M€ pour l'ENSTA ParisTech ;
- 14,20 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 34,08 M€ pour l'ISAE.

Enfin, la subvention pour 2015 de l'Institut franco-allemand de recherche de Saint Louis (ISL), fixée conventionnellement entre la France et l'Allemagne, est de 17,74 M€, stable depuis 2011.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La part de la sous-action n°04 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les subventions versées à des organismes d'étude, fondations, confédérations amicales de corps d'officiers de l'armement ou au titre du soutien aux PME-PMI.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Divers	2 000 000	2 000 000	-	-	-
	Total	2 000 000	2 000 000			

Les crédits de cette opération budgétaire correspondent :

- pour 1,2 M€, aux subventions d'études à des fondations reconnues d'utilité publique pour des travaux portant sur l'entretien de la pensée stratégique de défense dans le domaine de la dissuasion, l'analyse des données économiques internationales dans le secteur de l'armement au service de la coopération et de la base industrielle et technologique de défense (BITD), la connaissance des enjeux relatifs aux menaces nouvelles (cyberespace, armes à énergie dirigée) ainsi que l'analyse des tendances et opportunités sur le marché de l'armement et des exportations actualisée par pays au sein d'une base de données mondiale ;
- pour 0,8 M€, aux subventions de soutien des actions en faveur des PME-PMI stratégiques pour la défense, lancées notamment dans le cadre de partenariats avec les organisations professionnelles, les acteurs locaux du développement économique (telles que les agences de développement régionales ou les chambres consulaires) ou des associations représentatives de PME technologiques.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 7

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	202,00	-	-	-	202,00	235,00	-	-	-	235,00
Fonctionnement et activités spécifiques	244,45	-	17,74	-	262,19	244,45	-	17,74	-	262,19
Prospective et préparation de l'avenir	564,09	-	5,75	-	569,84	527,09	-	5,75	-	532,84
Total	1 010,53	-	23,49	-	1 034,02	1 006,53	-	23,49	-	1 030,02

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paielements					Total
	R&P à fin 2013	Eng 2014	Eng 2015	2014	2015	2016	2017	>2017	
	409,71			198,86	145,54	56,57	4,75	3,98	409,71
Dissuasion		147,47		38,92	53,66	54,27	0,63	0,00	147,47
			202,00		35,81	81,95	69,63	11,62	202,00
Fonctionnement et activités spécifiques		252,66		252,66					252,66
			262,19		262,19				262,19
Prospective et préparation de l'avenir	870,70			452,95	218,47	92,49	45,93	60,87	870,70
		630,93		91,85	204,78	172,80	121,78	39,72	630,93
			569,84		109,59	150,56	140,33	169,36	569,84
Total	1280,41	1031,07	1034,02	1035,23	1030,02	608,65	383,04	288,55	3 345,50
		Somme Eng.		3 345,50					

ACTION n° 08
Relations internationales et diplomatie de défense

2,6 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		35 407 736	35 407 736	
Crédits de paiement		35 407 736	35 407 736	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 367 736	9 367 736
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 367 736	9 367 736
Dépenses d'intervention	26 040 000	26 040 000
Transferts aux autres collectivités	26 040 000	26 040 000
Total	35 407 736	35 407 736

CONTENU DE L'ACTION

La fonction « relations internationales » du ministère de la défense a fait l'objet d'une réorganisation qui doit permettre à chacune des entités concernées (délégation aux affaires stratégiques (DAS), état-major des armées (EMA) et direction générale de l'armement (DGA)) de se recentrer sur ses missions en matière de relations internationales.

Cette réforme vise également à permettre à ces différents acteurs de mieux identifier leurs responsabilités respectives. La création d'une direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) a notamment pour objectif de doter le ministère d'un outil assurant la cohérence et la clarté de la ligne politique que le ministre fixe en matière internationale et stratégique. Cette réforme s'accompagne d'une modification substantielle de l'action 08 « Relations internationales », renommée « Relations internationales et diplomatie de défense ».

Ces modifications concernent notamment :

- la suppression de la sous-action 01 « Soutien aux exportations », dont les crédits de promotion des exportations sont transférés au Programme 146 « Equipement des forces » ;
- la suppression de la sous-action 02 « Diplomatie de défense » et le regroupement, sur l'action 08 de l'ensemble des crédits participant des actions de coopération internationale et d'influence.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle architecture budgétaire de l'action 8 s'accompagne des mesures de transfert et de regroupement de crédits suivantes :

- 411 840 € de crédits métiers (déplacements, frais de représentation et documentation) depuis le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » ;
- 333 000 € de crédits métiers (déplacements et frais de représentation) depuis le programme 178 « Emploi des forces » correspondant à une partie des crédits de fonctionnement de la sous-chefferie « Relations internationales » de l'EMA ;
- 30 000 € depuis le programme 178 « Emploi des forces » au titre de la participation française aux actions liées à l'élimination des mines anti-personnel (contribution à la Commission nationale pour l'élimination des mines anti personnel, dont les travaux se déroulent sous l'égide du ministère des affaires étrangères) ;
- 4 670 000 € de transfert intra-programme depuis l'action 7 vers l'action 8 correspondant aux crédits couvrant la part française du budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED).

Par ailleurs, les crédits suivants déjà imputés en tout ou partie sur l'action 8 seront désormais gérés par la DGRIS :

- 21 370 000 € correspondant à l'aide versée par la France au Gouvernement de la République de Djibouti ;
- 182 861 € de crédits métiers (dont 112 000 € proviennent de l'action 7), liés aux effectifs (26 personnes) relevant jusqu'alors des directions de la DGA et affectés à la DGRIS ;
- 1 455 636 € (dont 617 000 € proviennent de l'action 7) correspondant aux crédits de fonctionnement des postes permanents à l'étranger (PPE) de la DGA, hors charges communes (financées sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ») et aux dépenses de mutation ;

- 5 709 025 € correspondant aux crédits de fonctionnement des PPE bilatéraux, dont la gestion était assurée par l'EMA ;
- 214 680 € correspondant aux crédits de la compensatrice SNCF versée jusqu'alors au titre des effectifs militaires de l'EMA sur le programme 144 ;
- 1 030 693 € correspondant à la contribution du ministère de la défense aux actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre, notamment, du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG8).

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre l'opération stratégique « activités opérationnelles » (AOP), qui regroupe les crédits directement liés au contrat opérationnel des armées et, l'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques », qui regroupe les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

1. Description :

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel affecté dans les 86 missions de défense près les ambassades et des renforts ponctuels dont ces dernières peuvent bénéficier ainsi que celles des effectifs de la DGRIS dans l'ensemble des missions (représentation, études, coordination) à l'étranger.

L'OS FAS supporte :

- les budgets alloués aux PPE du réseau diplomatique, pour les dépenses autres que les déplacements et actions de coopération ;
- les frais de déménagement liés aux mutations du personnel en poste permanent à l'étranger ;
- l'aide versée au gouvernement de la République de Djibouti en raison de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire dont le support juridique a été modifié. Le traité de coopération signé avec Djibouti le 21 décembre 2011, qui succède à celui de 2003, est, en effet, entré en vigueur depuis le 1er mai 2014 suite à sa ratification par les Parlements des deux Etats cosignataires.

Le nouveau traité de coopération prévoit, notamment, que les impôts sur le revenu des militaires français seront désormais versés en France, ce qui minore donc le montant déductible de la contribution (impôts, droits divers et taxes versées sur place à l'Etat djiboutien). Cette charge sera compensée par une mesure de périmètre à compter de 2016 ;

- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) dont le montant est déterminé chaque année en application des dispositions du titre 1 de la Décision 2007/643/PESC du Conseil du 18 septembre 2007.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	693 564	693 564	Effectif	23	3 256
	Déplacements internationaux	2 198 748	2 198 748	ND	ND	ND
Sous-total	AOP	2 892 312	2 892 312			
FAS	Mobilité des personnels	458 996	458 996	ND	ND	ND
	Compensatrice SNCF	214 680	214 680	Effectifs PMEA militaire	373	576
	Relations internationales	25 876 918	25 876 918	ND	ND	ND
	Communication et relations publiques	234 137	234 137	ND	ND	ND
	Subventions et transferts	4 670 000	4 670 000	Nombre de subvention	1	4 670 000
Sous-total	FAS	31 454 731	31 454 731			
Total agrégat Fonctionnement		34 347 043	34 347 043			

3. Commentaires

OS AOP

A périmètre constant, l'OS AOP augmente de 7% en raison de la hausse des frais de déplacements et de missions des personnels en poste permanent à l'étranger dont l'activité s'accroît du fait de l'actualité internationale.

OS FAS

Les montants des contributions internationales versées au titre de cette opération stratégique sont stables par rapport au PLF 2014 :

- 21,4 M€ correspondant à la contribution versée au gouvernement de la République de Djibouti (OB Relations internationales) et dont la valorisation reste stable en 2015, en dépit de l'évolution du support juridique de cette dépense. ;
- 4,7 M€ pour la part française du budget administration de l'AED (OB Subventions et transferts). Toutefois, le montant de la contribution 2015 de chaque Etat membre n'a pas encore été notifié par l'AED, la valorisation du besoin 2015, stable par rapport à 2014, est donc conservatoire.

Enfin, au titre des mesures structurelles d'économies, les dépenses de fonctionnement courant liées aux activités des PPE hors déplacements et actions de coopération diminuent, à périmètre constant, de 0,7 M€ par rapport à 2014.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Par convention n° 04-2008 signée le 16 mars 2009, l'État a délégué au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) la mission de gérer les actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG8), adopté lors du sommet de Kananaskis (Canada) de juin 2002, ainsi que les fonds versés à cette fin.

Les projets retenus depuis le début du programme s'inscrivent pleinement dans le cadre de la lutte contre la prolifération, et se traduisent par des externalités positives en termes environnementaux. L'action de la France dans ce domaine est centrée sur l'élimination des matières hautement radioactives.

L'ensemble des projets retenus est suivi en comité de pilotage des ministères de la défense/ministère des affaires étrangères (MAE), présidé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Le sommet du G8 de Deauville en mai 2011 a décidé de prolonger le Partenariat mondial au-delà de 2012. Dans ce cadre, les thématiques seront élargies notamment aux questions environnementales, à la sécurité nucléaire et radiologique, et à la biosécurité. Par ailleurs, la gouvernance du dispositif au niveau national, la coordination avec les instances internationales comme la répartition des contributions seront revues.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2015		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Accords internationaux	1060 693	1060 693	ND	ND	ND
	Total	1060 693	1060 693			

Suite au recentrage des activités, sur la base des éléments exposés ci-dessus, la participation du ministère de la défense a été ramenée en 2014 à environ 1 M€. Elle est maintenue à ce niveau en 2015.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 8

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	2,89	-	-	-	2,89	2,89	-	-	-	2,89
Fonctionnement et activités spécifiques	5,41	-	26,04	-	31,45	5,41	-	26,04	-	31,45
Prospective et préparation de l'avenir	1,06	-	-	-	1,06	1,06	-	-	-	1,06
Total	9,37	-	26,04	-	35,41	9,37	-	26,04	-	35,41

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	R&P à fin 2013	Eng 2014	Eng 2015	2014	2015	2016	2017	>2017	Total
	0,01			0,01	-	-	-	-	0,01
Activités opérationnelles		2,73		2,72	0,01	0,01	-	-	2,73
			2,89		2,89	0,01	-	-	2,89
Fonctionnement et activités spécifiques	0,15	-	-	0,15	-	-	-	-	0,15
	-	3178	-	3163	0,15	-	-	-	3178
	-	-	3145	-	3130	0,15	-	-	3145
Prospective et préparation de l'avenir		0,93		0,92	0,00	-	-	-	0,93
			106		106	0,00	-	-	106
Total	0,16	35,44	35,41	35,43	35,41	0,17	-	-	7101
	Somme Eng.		7101						

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	229 421	229 421	228 877	228 877
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	5 500	5 500		
Transferts (titre 6)				
Total	234 921	234 921	228 877	228 877

Les crédits de subventions pour charges de service public sont destinés à l'ENSTA Bretagne (14,2 M€), à l'ENSTA ParisTech (17,1 M€), à l'ISAE (34,1 M€), à l'ONERA (98,0M€) et à l'École polytechnique (65,5 M€). Une mesure en gestion 2015 de 7 M€ portera la subvention pour charges de service public attribuée à l'ONERA pour l'année 2015 à 105 M€.

Par ailleurs, une allocation supplémentaire de 15,57 M€ à l'École polytechnique est également prévue, dans le cadre du transfert à l'École polytechnique de la gestion et de la masse salariale des élèves polytechniciens, qui étaient opérées jusqu'alors par les services du ministère de la défense. Ce versement est financé par un transfert de crédits interne au programme 144.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2013 (1)				LFI 2014				PLF 2015			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne		168	43			168	45					
		168	43			168	45			167	45	
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech		164	14			164	14					
		160	14			163	14			162	14	
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace		412	26			412	25					
		400	26			408	25			404	25	
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales		1 827	57			1 864	63					
		1 831	37			1 846	63			1 846	63	
X - Ecole polytechnique		954	198	12		1 006	210	16				
		991	167	12		987	210	16		2 521	210	16
Total ETP		3 525	338	12		3 614	357	16				
Total ETPT		3 550	287	12		3 572	357	16		5 100	357	16

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

L'évolution des emplois sous plafond résulte de la combinaison des réductions prévues par la programmation budgétaire triennale 2015-2017 (-18 ETPT) et de la comptabilisation des emplois d'élèves polytechniciens en formation

dans le plafond de l'École polytechnique (1 546 ETPT), à la suite du transfert à l'établissement de leur gestion et de leur masse salariale.

■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETPT
Emplois sous plafond 2014	3 572
Solde des transferts T2/T3	+1 546
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Ajustement technique du plafond d'emplois	
Solde net en ETP des créations ou suppressions d'emplois	-18
Emplois sous plafond PLF 2015	5 100

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ENSTA BRETAGNE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES BRETAGNE

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ENSTA Bretagne, dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines naval, mécanique, chimique et électronique et les domaines connexes.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance pluriannuel 2012-2016 qui a été signé en mars 2012. Son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été validé par France Domaine en 2012 et soumis au conseil d'administration du 30 mars 2012.

En outre, l'école s'efforce de mettre en œuvre les mesures transversales relatives au plan achats des opérateurs en recourant, dans la mesure du possible, aux marchés du ministère de la défense.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144 / Environnement et prospective de la politique de défense	14 585	14 585	14 211	14 211	14 200	14 200
Subventions pour charges de service public	14 585	14 585	14 211	14 211	14 200	14 200
Total	14 585	14 585	14 211	14 211	14 200	14 200

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	12 667	12 951	Ressources de l'État	14 585	13 838
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 828</i>	<i>1 929</i>	- subventions de l'État	14 585	13 838
Fonctionnement	7 993	8 010	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	1 808	2 040
			Ressources propres et autres	5 852	5 474
Total des charges	20 660	20 961	Total des produits	22 245	21 352
Résultat : bénéfice	1 585	391	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	22 245	21 352	Total : équilibre du CR	22 245	21 352

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 801	461
Investissements	1 582	2 268	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	56	
			Autres ressources	13	
Total des emplois	1 582	2 268	Total des ressources	1 870	461
Apport au fonds de roulement	288		Prélèvement sur le fonds de roulement		1 807

(1) voté

Le **compte de résultat** prévisionnel fait apparaître un excédent de 391 k€. La hausse des charges de personnel s'explique essentiellement par le glissement-vieillesse-technicité et l'hypothèse de plein emploi, en année pleine, des 168 personnels permanents. L'établissement poursuit par ailleurs sa politique d'optimisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant.

La progression des recettes, hors SCSP, résulte de la hausse continue du chiffre d'affaires recherche de l'établissement.

Le **tableau de financement agrégé** fait apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,8 M€. Les dépenses d'investissement d'un montant de 2,27 M€ correspondent pour 0,77 M€ à l'investissement courant (acquisition des matériels nécessaires à la réalisation des travaux de recherche et à l'organisation des travaux pratiques, achats de logiciels, maintenance du patrimoine et des matériels informatiques). Les 1,5 M€ restant sont destinés à accroître les superficies d'enseignement et de recherche aujourd'hui saturées.

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n°07 : Prospective de défense Sous-action 4: Gestion des moyens et subventions.	12 951	5 639		2 268	20 858

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	211	211	213	213	212
- sous plafond	168	168	168	168	167
- hors plafond	43	43	45	45	45

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'évolution des emplois sous plafond résulte des réductions d'emplois prévues par la PBT 2015-2017.

ENSTA PARISTECH - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES PARISTECH

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), établissement public à caractère administratif (EPA), dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs de l'armement et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines naval, mécanique, chimique, nucléaire et électronique et les domaines connexes.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'école conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. Le conseil d'administration a voté les statuts de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université Paris-Saclay », prochainement créée, dont l'école fera partie.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA ParisTech est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA ParisTech sont définis par le contrat d'objectifs et de performance pluriannuel 2012-2016 qui a été signé en mars 2012. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été transmis à France Domaine et soumis au conseil d'administration du 22 mars 2012.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144 / Environnement et prospective de la politique de défense	17 716	17 716	17 181	17 181	17 120	17 120
Subventions pour charges de service public	17 716	17 716	17 181	17 181	17 120	17 120
Total	17 716	17 716	17 181	17 181	17 120	17 120

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	13 997	15 739	Ressources de l'État	17 716	16 755
<i>dont charges de pensions civiles</i>	1 187	1 144	- subventions de l'État	17 716	16 755
Fonctionnement	11 047	9 478	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	2 502	3 499
			Ressources propres et autres	5 268	5 357
Total des charges	25 044	25 217	Total des produits	25 486	25 611
Résultat : bénéfice	442	394	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	25 486	25 611	Total : équilibre du CR	25 486	25 611

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 878	394
Investissements	1 492	840	Ressources de l'État		0
			Autres subv. d'investissement et dotations	210	315
			Autres ressources	271	131
Total des emplois	1 492	840	Total des ressources	3 359	840
Apport au fonds de roulement	1 867		Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) voté

Le **compte de résultat** prévisionnel fait apparaître un excédent de 394 k€. La hausse des charges de personnel s'explique, d'une part, par le glissement vieillesse-technicité (GVT) et, d'autre part, par la prise en compte de ressources fléchées pluriannuelles (2,04 M€ en personnel pour 2014). L'écart constaté sur les charges de fonctionnement résulte principalement d'un changement de méthode comptable relative à la neutralisation des dotations aux amortissements (-1,8 M€).

En recettes, l'écart constaté sur les « autres subventions » s'explique par les montants reportés en 2014 des contrats de recherche.

Le **tableau de financement agrégé** présente un équilibre entre ressources et emplois, qui induit une variation nulle du fonds de roulement. Les dépenses d'investissement, d'un montant de 840 k€ sont en baisse, du fait essentiellement de la diminution de la subvention pour charges de service public. Outre la capacité d'autofinancement générée par l'établissement, ces dépenses sont également couvertes par des recettes liées aux ressources fléchées.

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n°7 : prospective de défense. Sous-action 4 : Gestion des moyens et subventions	15 739	5 478	0	840	22 057

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	178	174	178	177	176
- sous plafond	164	160	164	163	162
- hors plafond	14	14	14	14	14

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'évolution des emplois sous plafond résulte des réductions d'emplois prévues par la PBT 2015-2017.

ISAE - INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

L'ISAE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes.

Il dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Dans le domaine de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique.

Dans ce cadre, il dispense des formations doctorales et peut être habilité à délivrer des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. Cette habilitation donne lieu à un contrat d'objectifs passé entre l'État et l'ISAE, qui fait l'objet d'une évaluation périodique. Il exerce ses activités sur les plans national et international. Le conseil d'administration a validé le principe les statuts de la future communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de Toulouse et le principe de l'adhésion de l'institut.

En tant qu'opérateur, l'ISAE est rattaché à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ISAE sont définis par le contrat d'objectifs et de performance pluriannuel 2012-2016 qui a été validé en mars 2012. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été transmis à France Domaine et soumis au conseil d'administration le 29 mars 2012.

En outre, l'Institut s'efforce de mettre en œuvre les mesures transversales relatives au plan achats des opérateurs en recourant, dans la mesure du possible, aux marchés du ministère de la défense.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144 / Environnement et prospective de la politique de défense	35 201	35 201	34 109	34 109	34 081	34 081
Subventions pour charges de service public	35 201	35 201	34 109	34 109	34 081	34 081
150 / Formations supérieures et recherche universitaire					181	181
Subventions pour charges de service public					181	181
Total	35 201	35 201	34 109	34 109	34 262	34 262

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	29 288	29 164	Ressources de l'État	35 201	33 238
<i>dont charges de pensions civiles</i>	5 202	4 466	- subventions de l'État	35 201	33 238
Fonctionnement	20 068	18 095	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	3 259	1 683
			Ressources propres et autres	15 420	14 916
Total des charges	49 356	47 259	Total des produits	53 880	49 837
Résultat : bénéfice	4 524	2 578	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	53 880	49 837	Total : équilibre du CR	53 880	49 837

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 442	2 579
Investissements	10 691	2 649	Ressources de l'État		0
			Autres subv. d'investissement et dotations	6 683	0
			Autres ressources	62	70
Total des emplois	10 691	2 649	Total des ressources	12 187	2 649
Apport au fonds de roulement	1 496		Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) voté

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un excédent de 2,58 M€. Les dépenses de personnel restent stables, un ajustement des effectifs en 2014 (-13 ETP) compensant les hausses liées notamment au glissement-vieillesse-technicité. La baisse des dépenses de fonctionnement courant tient principalement au fait que la prévision de dépense 2014 n'intègre pas à ce stade les ressources affectés (absence impactant également les « autres subventions » - 1,7 M€ de ressources affectées incluses dans le réalisé 2013) et d'une prévision à la baisse des contrats de recherche pour 2014.

Le tableau de financement abrégé présente des baisses significatives en emplois et en ressources, liées aux opérations d'investissement réalisées en 2013 au titre du regroupement géographique de l'ISAE sur le site de Ranguenil (construction nouvelles et rénovations) et financées essentiellement sur ressources affectées. La capacité d'autofinancement est également impactée en partie par la réduction de la subvention de l'État.

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 7 : Prospective de défense action 4 : Gestion des moyens et subventions	29 164	11 085	0	2 649	42 898

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	438	426	437	433	429
- sous plafond	412	400	412	408	404
- hors plafond	26	26	25	25	25

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'évolution des emplois sous plafond résulte des réductions d'emplois prévues par la PBT 2015-2017.

ONERA - OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. Il a en charge les essais nécessaires à l'exécution de ces recherches. À ce titre, il gère le premier parc européen de souffleries.

L'opérateur se rattache à l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Une concertation a été engagée entre l'ONERA et le ministère de la défense, qui en assure la tutelle, sur les orientations stratégiques (scientifique, technologique et industriel) de l'office. Dans ce cadre, les orientations R&T (recherche et technologie de la Défense) ont été présentées fin juin 2013 à l'office en vue d'orienter la subvention. Cette concertation a permis de mettre en place en 2014 le premier cycle d'orientation de la S&T (sciences, recherche, technologie, innovation) de l'ONERA conformément à la nouvelle gouvernance DGA de la S&T. A terme, cette démarche permettra également de préparer le prochain contrat de performance.

L'ONERA est l'opérateur intermédiaire du programme pour les investissements d'avenir pour la recherche dans le domaine de l'aéronautique, consacrée aux démonstrateurs technologiques aéronautiques et aux aéronefs du futur.

A ce titre, il gère depuis 2010, dans le cadre du premier programme pour les investissements d'avenir (PIA 1) une enveloppe de crédits de 1 500 M€, relevant initialement du programme 328 « Recherche dans le domaine aéronautique ».

L'État a par ailleurs confié à l'ONERA la gestion des fonds du deuxième programme pour les investissements d'avenir (PIA 2) relevant du nouveau programme 410 « Recherche dans le domaine aéronautique ». Un avenant à la Convention « Opérateur ONERA » du 29 juillet 2010, sera prochainement finalisé pour prendre en compte cette nouvelle dotation, d'un montant prévisionnel de 1,22 Md€ (données PAP 2014 du P410).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144 / Environnement et prospective de la politique de défense	108 982	108 982	96 426	96 426	98 000	98 000
Subventions pour charges de service public	108 982	108 982	96 426	96 426	98 000	98 000
410 / Recherche dans le domaine de l'aéronautique			150 000	150 000		
Transferts			150 000	150 000		
Total	108 982	108 982	246 426	246 426	98 000	98 000

(en milliers d'euros)

La subvention pour charges de service public attribuée à l'ONERA pour l'année 2015 sera portée à 105 M€ grâce à la mobilisation de reports de crédits. La diminution de la subvention pour charges de service public en 2015 par rapport à 2013 est liée aux objectifs d'économies qui devront être mis en œuvre par l'opérateur.

Les crédits versés au titre des PIA sont gérés en compte de tiers et n'apparaissent ainsi pas dans le compte de résultat de l'établissement.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	156 598	158 750	Ressources de l'État	108 982	93 983
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>581</i>	<i>581</i>	<i>- subventions de l'État</i>	<i>108 982</i>	<i>93 983</i>
Fonctionnement	94 344	99 850	<i>- ressources fiscales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Intervention	0	0	Autres subventions	1 332	1 500
			Ressources propres et autres	150 545	153 059
Total des charges	250 942	258 600	Total des produits	260 859	248 542
Résultat : bénéfice	9 917		Résultat : perte		10 058
Total : équilibre du CR	260 859	258 600	Total : équilibre du CR	260 859	258 600

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	16 530	2 385
Investissements	21 710	20 020	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	2 666	-500
			Autres ressources	3	65
Total des emplois	21 710	20 020	Total des ressources	19 199	1 950
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	2 511	18 070

(1) voté

Le budget 2014 a été élaboré à partir d'un montant de subvention pour charges de service public intégrant les mesures d'économies décidées en programmation budgétaire triennale 2013-2015 et l'utilisation des crédits (10 M€) qui avaient été gelés dans le fonds de roulement de l'établissement, fin 2010, pour le financement d'une opération immobilière, devenue sans objet. Cette approche a conduit à présenter le budget initial de l'Office en déficit.

Les ressources propres de l'ONERA (153,2 M€) correspondent en grande partie à l'activité contractuelle de l'établissement (119 M€), soit la vente de travaux et prestations de service à ses clients, en particulier d'origine défense, aviation civile, institutions civiles (dispositif Carnot, agence nationale de la recherche), Union européenne, industries aérospatiales. La différence, soit 34,2 M€, correspond essentiellement aux opérations d'ordre et à des produits exceptionnels.

L'estimation pour 2014 de la production contractuelle s'établit à un niveau plus faible que celui atteint dans les années précédentes (près de 121 M€ en moyenne).

Le tableau de financement abrégé présente un prélèvement sur le fonds de roulement de 18,1 M€. Ce niveau de prélèvement résulte pour partie de l'utilisation des crédits gelés, évoqués *supra*.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | OPÉRATEURS

Outre le prélèvement sur le fonds de roulement, les investissements sont financés par la capacité d'autofinancement dégagée sur l'activité de l'exercice 2014. Cette capacité d'autofinancement, qui a diminué, s'élève à 2,4 M€ dans le budget prévisionnel 2014.

Les ressources d'investissement intègrent un ajustement du niveau des financements apportés par des tiers (-1,5 M€), ce qui conduit à une valeur négative dans le budget prévisionnel 2014.

Les dépenses d'investissement ont trait au plan pluriannuel d'investissements de l'Office.

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n°7 : Prospective de défense Sous-action : Gestion des moyens et subventions	158 750	65 085	0	20 020	243 855

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 884	1 868	1 927	1 909	1 909
- sous plafond	1 827	1 831	1 864	1 846	1 846
- hors plafond	57	37	63	63	63

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le plafond d'emplois de l'ONERA est stable, conformément à la PBT 2015-2017.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR**PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA 1)****En tant qu'opérateur intermédiaire**

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013		Prévision de consommation en 2014		Prévision de consommation en 2015	
	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés
1 500 000	1 466 000	641 118	0	238 000		152 849

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées du CGI.

Au titre du PIA 1, l'ONERA a reçu 1,5 Md€ en 2010 du programme 328 « Recherche dans le domaine de l'aéronautique », conformément à la convention du 29 juillet 2010. Ces crédits se répartissent initialement entre 900 M€ consacrés aux démonstrateurs technologiques aéronautiques et 600 M€ aux aéronefs du futur. S'agissant des démonstrateurs, le programme d'investissements d'avenir soutient des projets qui peuvent porter par exemple sur la réduction de la masse et de la traînée aérodynamique des cellules d'aéronefs, sur l'amélioration des moteurs (efficacité énergétique accrue, moindres émissions polluantes), sur les systèmes de navigation ou sur la gestion de l'énergie à bord. Dans le cadre de l'action « aéronefs du futur », le programme d'investissements d'avenir soutient le développement de plusieurs nouveaux appareils.

La notion de crédits engagés reprend celle donnée par le commissariat général à l'investissement pour le suivi du programme d'investissements d'avenir : le montant dédié à un projet est considéré comme un engagement à la date de signature de la décision du Premier ministre. A ce jour, le Premier ministre a signé sept décisions pour un total de 1,47 Md€. Pour les crédits consommés, sur les 1,47 Md€ engagés, l'ONERA, en tant qu'opérateur intermédiaire, présente une prévision de consommation cumulée au 31/12/2014 de 879 M€.

A fin 2014, tous les acteurs majeurs de la filière aéronautique auront reçu des soutiens sur des sujets stratégiques, soit plus d'une cinquantaine de partenaires, dont de nombreuses PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). La filière est par ailleurs irriguée par un important volume de sous-traitance.

Pour 2015, aucun crédit d'engagement n'est programmé à ce jour, le commissariat général à l'investissement n'ayant pas de dossier à l'instruction.

Pour la mise en œuvre du PIA 1, sur la période cumulée 2010-2014, l'ONERA a réservé 2,3 ETPT pour une masse salariale de 472 K€.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2014 (PIA II)

Aucune donnée prévisionnelle n'est disponible à ce stade, dans l'attente de la signature de l'avenant à la convention du 29 juillet 2010.

La ventilation initiale de l'enveloppe prévisionnelle de 1,22 Md€ inscrite en 2014 sur le P410 consiste en 0,15 Md€ de subventions aux démonstrateurs technologiques et 1,07 Md€ d'avances remboursables.

Pour le PIA 2, l'ONERA a réservé en 2014 0,04 ETPT pour une masse salariale de 9 K€.

X - ECOLE POLYTECHNIQUE

L'École polytechnique, établissement public à caractère administratif (EPA), a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité à caractère scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la Nation.

Pour l'accomplissement de cette mission, à vocation nationale et internationale, l'École dispense des formations de toute nature et organise des activités de recherche. Elle assure une formation de troisième cycle à des étudiants diplômés de l'école ou titulaires d'un diplôme de deuxième cycle ou équivalent.

Elle peut engager des actions de coopération avec des établissements français et étrangers d'enseignement ou de recherche. Le conseil d'administration a voté les statuts de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université Paris-Saclay », prochainement créée, dont l'École fera partie.

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance pluriannuel 2012-2016 qui a été signé en mars 2012. La démarche de contrôle interne comptable et financier a abouti en 2013 à la certification des comptes de l'établissement.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144 / Environnement et prospective de la politique de défense	70 227	70 227	73 494	73 494	65 476	65 476
Subventions pour charges de service public	70 227	70 227	67 994	67 994	65 476	65 476
Dotations en fonds propres			5 500	5 500		
150 / Formations supérieures et recherche universitaire			2 939	2 939	3 057	3 057
Subventions pour charges de service public			2 939	2 939	3 057	3 057
Total	70 227	70 227	76 433	76 433	68 533	68 533

La subvention pour charges de service public 2015 prend en compte des mesures d'économies qui seront mises en œuvre par l'opérateur.

En outre, une allocation de 15,57 M€ est également prévue, dans le cadre du transfert à l'École polytechnique de la gestion et de la masse salariale des élèves polytechniciens, qui étaient opérées jusqu'alors par les services du ministère de la défense.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	61 165	61 387	Ressources de l'État	70 227	66 438
<i>dont charges de pensions civiles</i>	3 339	1 465	- subventions de l'État	70 227	66 438
Fonctionnement	37 630	37 112	- ressources fiscales	0	0
Intervention	0	0	Autres subventions	10 428	11 721
			Ressources propres et autres	25 976	23 741
Total des charges	98 795	98 499	Total des produits	106 631	101 900
Résultat : bénéfice	7 836	3 401	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	106 631	101 900	Total : équilibre du CR	106 631	101 900

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 401	4 401
Investissements	7 423	15 141	Ressources de l'État		5 170
			Autres subv. d'investissement et dotations	3 035	4 170
			Autres ressources	224	500
Total des emplois	7 423	15 141	Total des ressources	11 660	14 241
Apport au fonds de roulement	4 237		Prélèvement sur le fonds de roulement		900

(1) voté

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un excédent de 3,4 M€, en retrait par rapport à 2013 du fait notamment de la baisse de la subvention pour charges de service public et de la mise en réserve. La capacité d'autofinancement est

ramenée à 4,4 M€ contre 8,4 M€ en 2014. La SCSP versée par le P150 de la mission « Recherche et enseignement supérieur », afférente à la rémunération des doctorants, est comptabilisée dans les autres ressources.

Le tableau de financement abrégé fait apparaître un budget d'investissement de 14,2 M€, avec 9,3 M€ de financements État et ressources propres et 4,4 M€ de capacité d'autofinancement, qui permettent de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement à 0,9 M€.

Ces investissements sont principalement destinés à financer l'extension des laboratoires de l'École (7,5 M€, soit 5,5 M€ au titre de la part Défense et 2 M€ au titre du Plan Campus), le plan pluriannuel d'investissement (2,8 M€), les dépenses liées à des conventions et des chaires (3,4 M€).

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n°7 : prospective de défense Sous-action 4 : Gestion des moyens et subventions	61 387	27 112	0	15 141	103 640

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 152	1 158	1 216	1 197	2 731
- sous plafond	954	991	1 006	987	2 521
- hors plafond	198	167	210	210	210
<i>dont contrats aidés</i>	12	12	16	16	16

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'évolution des emplois sous plafond résulte de la combinaison des réductions prévues par la programmation budgétaire triennale 2015-2017 (-12 ETPT) et de la comptabilisation des emplois d'élèves polytechniciens en formation dans le plafond de l'École polytechnique (1546 ETPT), à la suite du transfert à l'établissement de leur gestion et de leur masse salariale.

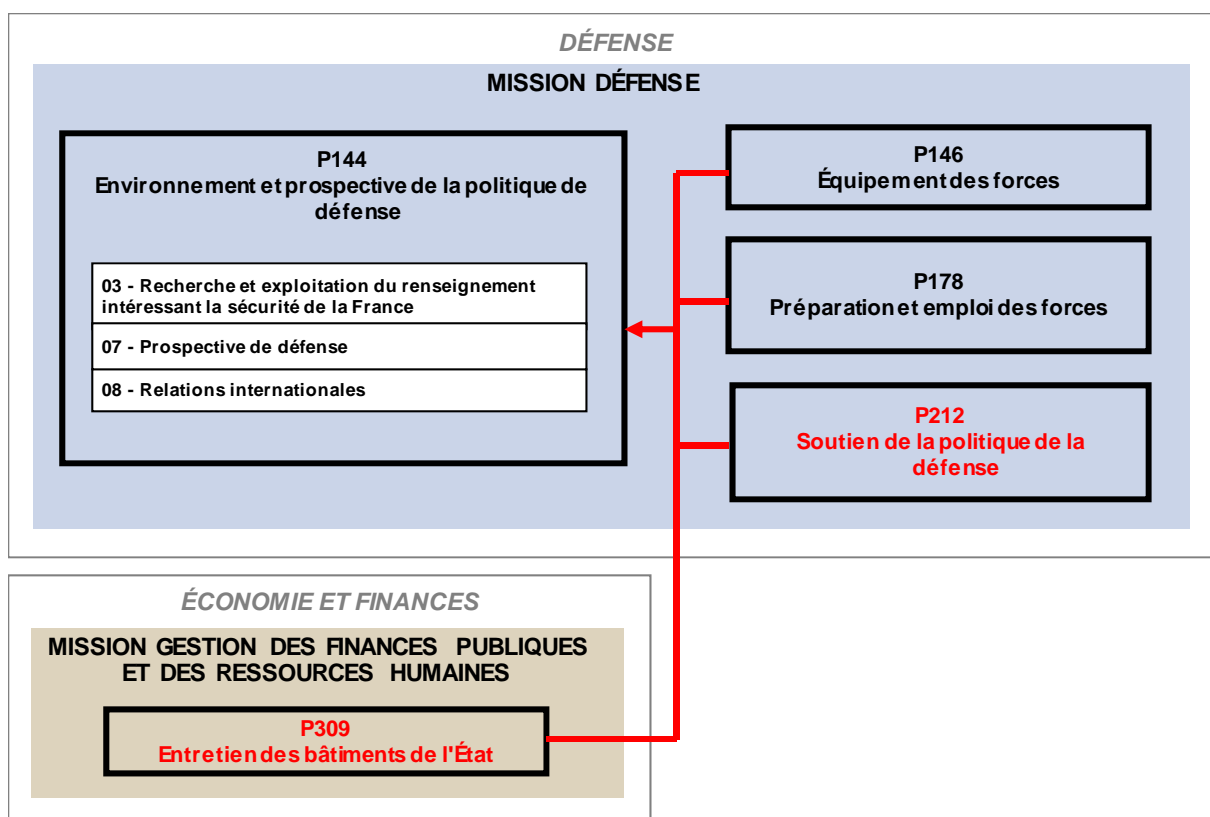
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC depuis le PLF 2014, permet de valoriser dans les PAP, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



LECTURE DU SCHÉMA

Le schéma de déversement fournit une lecture graphique des périmètres concernés par le calcul de la CAC (ministères, missions, programmes et actions) et des liens entre actions d'un programme :

- soutien fourni (déversement externe) à un autre programme ;
- soutien reçu (déversement externe) d'un autre programme ;
- soutien interne fourni (déversement interne) au sein du programme observé.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2015 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2015 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
03 - Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	268 528		+516 496	785 023	+192,3 %
07 - Prospective de défense	1 030 024		+171 328	1 201 352	+16,6 %
08 - Relations internationales et diplomatie de défense (libellé modifié)	35 408		+79 615	115 023	+224,9 %
Total	1 333 959		+767 439	2 101 398	+57,5 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-767 439
Mission « Défense »	-767 221
146 / Équipement des forces	-81 354
178 / Préparation et emploi des forces	-3 047
212 / Soutien de la politique de la défense	-682 820
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-218
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-218

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME DE POLITIQUE PUBLIQUE

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	9	
Unités de répartition retenues	-	Voir commentaires
Familles de soutien ventilé	-	Voir la CAC des programmes de soutien P146, P178, P212 et P309

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Evolution du référentiel

La nouvelle gestion du titre 2 « Dépenses de personnel » mise en œuvre pour 2015 au sein du ministère de la défense impose une modification importante du référentiel « Mission / Programme / Action / Sous-action (MPA-SA) ». En effet, le pilotage de toutes les dépenses de titre 2 est désormais regroupé sous le seul programme 212 « Soutien de la politique de la défense ».

Dans ce cadre, les dépenses du titre 2 du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » sont désormais portées par les actions 50 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » ainsi que l'action 51 « Prospective de défense » et la sous-action 02 « Relations internationales/diplomatie de défense/RH/DGRIS » de l'action 52 « Relations internationales » du programme 212 « Soutien de la politique de défense, dédiées à la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

La partie hors titre 2 du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » reste globalement stable à l'exception de la fusion des sous-actions 08-01 « Soutiens aux exportations » et 08-02 « Diplomatie de défense », regroupées au niveau de l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense ».

A l'issue de ces évolutions, le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » reste composé de trois actions de politique publique.

Evolution du modèle

Compte tenu de l'évolution du référentiel pour le suivi du titre 2, le modèle général intègre désormais un déversement des actions dédiées au suivi du titre 2 « Dépenses de personnel » au sein du programme 212 « Soutien de la politique de la défense », vers les actions correspondantes de suivi des dépenses hors titre 2 de chacun des programmes.

En revanche, les modalités de ventilation des actions de soutien n'évoluent que marginalement.

Ainsi, le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » est exclusivement constitué d'actions de politique publique exercées chacune sans échange de moyens entre elles. Pour ce nouvel exercice budgétaire comme pour les précédents, il n'y a donc pas de ventilations de crédits de soutien au sein du programme.

ANALYSE DES ÉCARTS

L'évolution du modèle du référentiel de suivi du titre 2, ayant pour effet de regrouper, au sein de la mission « Défense », les dépenses de personnel dans le programme 212 « Soutien de la politique de la défense », conduit à une réduction significative de 32,6% des crédits directs inscrits au PAP 2015 par rapport au PAP 2014 sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Cette évolution a pour corollaire l'augmentation des crédits indirects en 2015, tout particulièrement sur l'action 03 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». L'évolution du soutien sur les autres actions 07 « Prospective de défense » et 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » est marginale.

A noter que l'action 03 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » est soutenue majoritairement par des crédits hors titre 2 de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » et des crédits de titre 2 en provenance de l'action 50 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France – Personnel » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ». Il est également soutenu par des crédits hors titre 2 provenant uniquement :

- du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destinés principalement aux charges de structure des services déconcentrés de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) qui y sont abonnés ;
- du programme 146 « Équipement des forces ».

L'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » bénéficie, au profit des études amont d'une part, des crédits de soutien relevant du programme 146 « Équipement des forces » au titre de la mise à disposition de personnel, hors subvention du fonds spécial de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE). D'autre part, elle est soutenue par les crédits relatifs aux personnels affectés à la DGRIS et aux fonctions transverses (pilotage, soutien et communication, de politique immobilière, de

systèmes d'information, d'administration et de gestion) respectivement issus de l'action 51 « Prospective de défense – Personnel » pour le titre 2 et de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » pour les dépenses hors titre 2.

L'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », quant à elle, est constituée à 90% des crédits de titre 2 en provenance de l'action 52 « Relations internationales – Personnel » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ».

Enfin, les actions 03 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » et 07 « Prospective de défense » bénéficient des prestations du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ».

Au total, les déversements opérés en CAC majorent de 57,5 % les crédits directs du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».